

Blagnac, questions d'histoire **57**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2019



L'émouvant parcours
d'Antonio Erenca

p.1



L'abattoir
de Blagnac

p.6



Le four à briques, seul vestige de la briqueterie « Darbas »

La place
des Arts *p.10*

La création des briqueteries
et des tuileries à Blagnac
au XIX^e siècle *p.21*

Courrier
des lecteurs *p.41*

Blagnac, questions d'histoire

Responsable de publication :

Philippe Garcia

Comité de rédaction :

Lucien Alemanni - Suzanne Béret -

Didier Chapuy - Christiane Combelles -

Roger Gau - Monique Izaga - Monique Lanaspèze -

Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle -

Marie-Christine Sempé-Raufast -

Jacques Sicart - Annie Thomas -

Jack Thomas

Maquette :

Philippe Garcia

Impression :

Multi-Copies Blagnac

N° ISSN 1169-4408

*Revue éditée par l'association
Blagnac Histoire et Mémoire*

Siège social :

BHM - 151, route de Grenade

31700 Blagnac

blagnachistoire.e-monsite.com

facebook : @histoireblagnac



80^e anniversaire de la Retirada

L'émouvant parcours d'Antonio Erencia

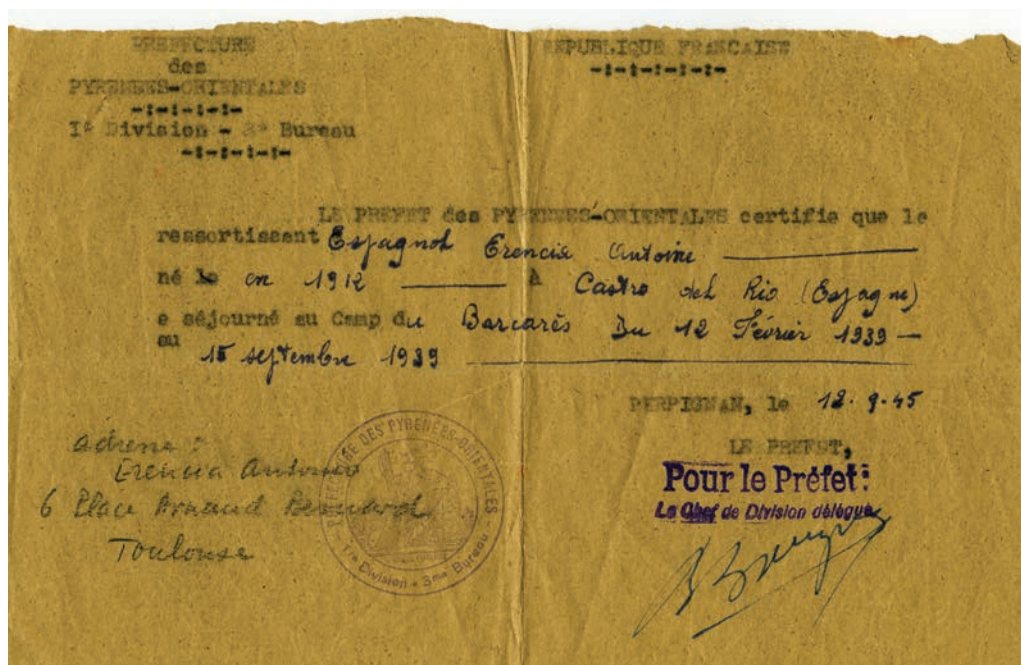
par François Herencia

Dans le numéro 38 de notre revue Blagnac, Questions d'Histoire, nous avons évoqué rapidement le sort tragique d'Antonio Erencia. En ce 80^e anniversaire de la Retirada, grâce à son neveu, François Herencia que nous remercions, nous lui consacrons une large place pour lui rendre hommage ainsi qu'à tous les réfugiés espagnols passés par Blagnac. Nous avons présenté plusieurs articles sur le douloureux sujet de la Retirada dans les numéros 38 (cité ci-dessus), 39, 46 et 51.

Au retour de « l'enfer », Antonio a raconté, par écrit dans sa langue maternelle, tout ce qu'il a vécu de 1939 à 1945. Il voulait que la vérité se sache et que personne n'oublie.

Mon oncle Antonio Erencia est né le 18 septembre 1912 à Castro del Rio, dans la province de Cordoue en Espagne. Il s'enrôle dans l'armée républicaine après le coup d'État franquiste de juillet 1936. Sa femme et sa fille sont tuées dès les premiers jours de la guerre. Il prend part à plusieurs des grandes batailles du conflit et finalement fera partie de la Retirada en passant la frontière française au Perthus le 9 février 1939 (sans savoir que ce même jour entre aussi en France son cousin José qu'il ne reverra que des années plus tard lorsque celui-ci le recueillera à son retour du camp de concentration).

Il est aussitôt interné dans les camps d'Argelès et du Barcarès jusqu'au 25 septembre 1939 date à laquelle il s'enrôle dans la 43^e Compagnie des Travailleurs Étrangers



Internement
en France

basée dans l'Aube pour participer à la défense nationale. Le 19 juin 1940, ayant dû subir une opération de l'appendicite dans un hôpital militaire, il est fait prisonnier par les Allemands à Laignes en Côte d'Or, d'où il part à pied jusqu'au camp d'Abbeville. Le 5 octobre 1940, il part d'Abbeville pour arriver au camp d'Amiens où il doit réaliser des travaux de baraquements, de réfection de routes, et de nettoyage

Consulat d'Allemagne
32, rue des Marchands
31 Toulouse

Toulouse, 12 Avril 1974

ATTESTATION

Le Consulat d'Allemagne à Toulouse certifie que
Monsieur Antonio ERENCIA,
domicilié 3, rue de l'Eglise
31700 BLAGNAC
a été interné dans le Stalag IX B
du 25 Septembre 1940 au 21 Mai 1941.

Bechr. Kg. W.


Internement
en Allemagne

Ausweis — Certification.

Herr Erencia Fernandez Antenie
Mister
geb. am 18.9.12 in Castro Rio Gerdeba
born at
zuletzt wohnhaft Castro del Rio
last domicile

wurde vom 24.2.41 bis 21.5.45
in nationalsozialistischen Konzentrationslagern gefangen
gehalten und vom Konzentrationslager Mauthausen in
Freiheit gesetzt.
was kept in captivity from 24.2.41 to 21.5.45
in Nazi-German concentration camps and was liberated from the concen-
tration camp of Mauthausen.

Unterschriften und Stempel:
signatures and stamps:

Lagerkomitee Lagerkommandant
Camp Comité Camp commandant *224*

Mauthausen, am

**Provisional identification card
for civilian internee of Mauthausen.**
Vorläufige Identitätskarte für Mauthausen, Gruppe Zivilinternierte.

Current number 49254 Internee number 49254
Laufende Nr. Häftlings-Nr.
Family name Erencia Fernandez
Familienname
Christian name Antenie
Vorname
Born 18.9.12 at Castro del Rio
geboren in
Nationality Spaniar
Nationalität
Address Maesa Luis 14 Gerdeba.
Adresse
Fingerprint:
Fingerabdruck
Signature:
Unterschrift
Antonio Erencia
Mauthausen, am

Pondreas primero el nombre del padre que el de la madre

Erencia Fernandez Antonio.
Nacido el dia 18 Septiembre 1912.
Natural de Castro del Rio Calle nueva salud (Córdoba)
Estado soltero. Profesion Soldador.
Hijo de Carmen Fernandez y de Diego Erencia.Domisiliado en Francia 3 Rue de l'Eglise Blagnac (P)

Declaro que llegue a Francia procedente de la guerra de España
el 9 Enero 1939 por el Puerto de Argelés sur mer y Barcaré hasta
campos franceses de Argelés sur mer y Barcaré hasta
el 25/9/1939 fecha en la que sali con la 43 compañía T. E.
con destino a Raclomüller (Aube) para la Defensa Nacional.
Debido a la retirada el dia 19/6/1940 fui hecho prisionero
por el Ejército Alemán en LAIGNES (Cote d'or) llegando a pie
hasta el campo de Abbeville el 16/6/1940.

El dia 5/10/1940 sali del campo de Abbeville para llegar al
campo de Amiens (Somme) Los trabajos que realizaba en ese
campo eran de construccion de barraeos. Carreteras y limpieza general
trabajos por los cuales jamas fuimos remunerados.
El 12/12/1940 sali del campo de Amiens con direccion al
Stalag IX B (Badorb) ^{Alemania} en donde estuve hasta el 20/5/1941.
En dicho Stalag tenia el nro de Matricula 2128. f. trabaja
en una fabrica de Franfurt en el transporte de carbon
y sin ser pagados. Sali de dicho Stalag IX. B. el 20/5/41.
con direccion a Mauthausen llegando el 22/5/1941. Matricula n° 49254.
en donde estuve hasta el 10/1/1942 realizando trabajos de transporte de piedras en la cantera.
El 10/1/1942 me trasladaron al Komando Stayer, en donde
eramos 500 españoles y los cabos de barraeos Alemanes.
realizando trabajos de construccion de una fabrica para construir
material de guerra.

Entrado en Argel el 12/2/39. despues Pon
hasta el 13/9/39.

il est sauvé du four crématoire par les détenus chargés de transférer les corps pour les incinérer, qui réalisant qu'il était encore vivant, le réintègrent dans leur baraquement. Il retrouvera deux de ces camarades bien des années plus tard, place Wilson à Toulouse, celle-ci étant pendant très longtemps le point de ralliement des anciens déportés le dimanche matin.

Après s'être rétabli, il participe à des travaux d'excavation d'une voie allant de Mauthausen au camp de Gusen. Transféré au camp de Gusen, il travaille à la réparation d'avions et de camions endommagés lors de bombardements. Gusen se trouve à 4 kilomètres de Mauthausen. Il y restera du 24 juin 1943 jusqu'au 5 mai 1945 jour de la libération par les forces américaines.

Ce jour-là, tous les prisonniers sont transférés de nouveau à Mauthausen d'où ils partiront quelques jours plus tard pour arriver par train dans un camp près de la frontière suisse le 23 mai 1945. Antonio y reste jusqu'au 3 juin 1945 date à laquelle il est transféré à Mulhouse, et c'est donc en France qu'il subit pour la première fois une visite médicale. De là, il est transféré à Paris le 15 juin 1945.

Il arrive ensuite à Toulouse le 6 juillet 1945 où vit et travaille une jeune femme, Florentina, qui s'occupe dans une organisation d'accueillir et de réinsérer les déportés. C'est elle qui sera le lien des retrouvailles entre son mari, José et le cousin de celui-ci, Antonio.



RETOUR À LA VIE

José et Antonio étaient nés à quelques rues de distance dans le même village du sud de l'Espagne, tous deux ont revu leur pays à la fin de la dictature de Franco, mais tous deux ont fini leur vie dans la France où ils s'étaient réfugiés, dans leur patrie de cœur, Blagnac.

*Antonio Erencia
(à gauche sur la photo)
et son cousin José,
au Ramier à Blagnac
au bord de Garonne en 1968*

Après un séjour à l'hôpital, Antonio ira vivre avec eux dans leur petit appartement de la place Arnaud-Bernard, puis dans leur logement rue de l'Eglise, à Blagnac. C'est avec eux qu'il vivra jusqu'à ce qu'après avoir suivi une formation de soudeur, il puisse gagner sa vie et acquérir sa propre maison à côté de celle de ses cousins, où il demeurera jusqu'à la fin. Il décédera, comme il avait vécu, sans bruit mais toujours au service des autres le 10 novembre 1996.

L'abattoir de Blagnac

par Roger Gau

L'histoire commence lorsque la maison située au 12, rue du vieux Blagnac est achetée en 1777 à Jeanne Barès pour installer le premier « abattoir-boucherie » de Blagnac. Après la révolution, au premier étage de cette même adresse, se tient le conseil municipal.

Un peu plus tard, à partir de 1824, Charles X, frère de Louis XVI et de Louis XVIII est roi de France. À la fin de son règne, entre le 30 janvier 1829 et le 29 juillet 1830, de très nombreux décrets, lois et ordonnances sont promulgués. Parmi ceux-là, le 1er mai 1829 est promulguée une ordonnance sur l'abattoir de Blagnac. À noter qu'une ordonnance presque identique est promulguée à la même date sur l'abattoir de la commune voisine de Colomiers.

Cette ordonnance est ainsi rédigée :

– 1^{er} mai 1829 Charles X sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, vu les délibérations du conseil municipal de Blagnac, département de la Haute-Garonne, des 13 décembre 1821 et 12 mai 1828, relative à l'abattoir public de cette commune ; les avis du préfet, des 14 décembre 1827 et 17 janvier 1829 ; notre Conseil d'État entendu,

Art 1^{er}. L'abattoir public existant dans la commune de Blagnac, département de la Haute-Garonne est confirmé et maintenu. Le bâtiment appartenant à la commune et dans lequel a lieu l'abattage des bestiaux reste affecté à cet usage.

2. À dater de la publication de la présente ordonnance, l'abattage des bœufs, vaches, veaux, moutons et porcs destinés à la consommation des habitants aura lieu exclusivement dans l'abattoir public ; toutes les tueries particulières seront interdites et fermées. Toutefois, les propriétaires

et particuliers qui élèvent des porcs pour la consommation de leur maison conserveront la faculté de les abattre chez eux, pourvu que ce soit dans un lieu clos et séparé de la voie publique.

3. Les bouchers et charcutiers forains pourront également faire usage de l'abattoir public, mais sans y être obligés, soit qu'ils concourent à l'approvisionnement de la commune, soit qu'ils approvisionnent seulement la banlieue. Hors la commune, c'est à dire dans les communes voisines, ils seront libres, ainsi que les bouchers et charcutiers de Blagnac, de tenir des abattoirs et des échaudoirs, sous l'approbation de l'autorité locale.

4. En aucun cas et pour quelque motif que ce soit, le nombre des bouchers et charcutiers ne pourra être limité ; tous ceux qui voudront s'établir à Blagnac seront seulement tenus de se faire inscrire à la mairie, où ils feront connaître le lieu de leur domicile et justifieront de leur patente.



Charles X



5. Les bouchers et charcutiers de la commune auront la faculté d'exposer en vente et de débiter de la viande à leur domicile, dans des étaux convenablement appropriés à cet usage, en suivant les règles de police.

*Peinture de
Palmiro Pinas*

6. Les bouchers et charcutiers forains pourront exposer en vente et débiter de la viande dans la commune, mais seulement sur les lieux publics et aux jours désignés par le maire ; et ce, en concurrence avec les bouchers et charcutiers de Blagnac qui voudront profiter de la même faculté.

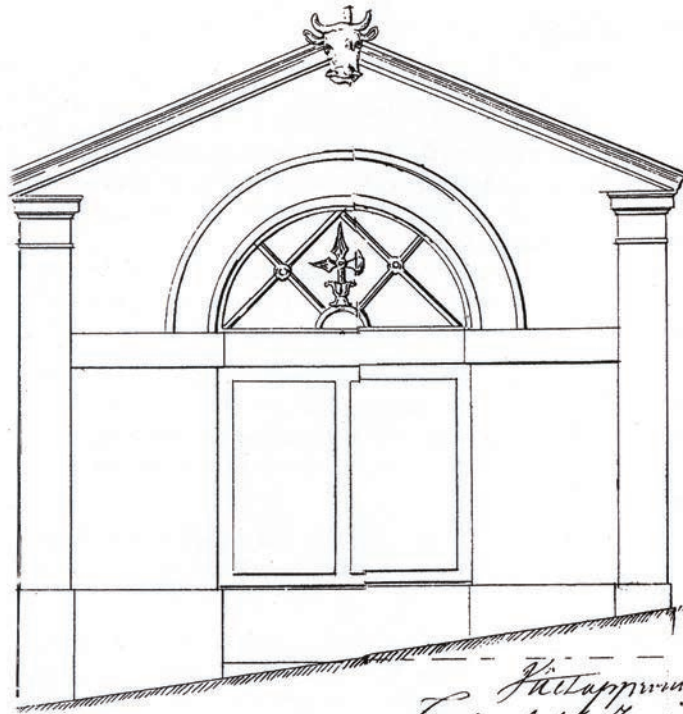
7. Les droits à payer par les bouchers et charcutiers pour l'occupation des places dans l'abattoir public seront réglés par un tarif arrêté dans la forme ordinaire.

8. Le maire de la commune de Blagnac pourra faire les règlements locaux nécessaires pour le service de l'abattoir public, ainsi que pour commerce de la boucherie et de la charcuterie ; mais ces règlements ne seront exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation de notre ministre de l'intérieur, sur l'avis du préfet.

9. Notre ministre de l'intérieur, vicomte de Martignac est chargé de l'exécution de cette ordonnance.

Un peu plus d'un an après les ordonnances sur l'abattoir de Blagnac, celles du 25 juillet 1830 décrètent la dissolution de la Chambre, non encore réunie, la modification de la Charte et la suppression de la liberté de la presse. Cela provoque la révolution de juillet 1830 (les trois glorieuses), l'abdication de Charles X le 2 août et le 7 août la désignation de Louis Philippe 1^{er} comme « roi des Français ».

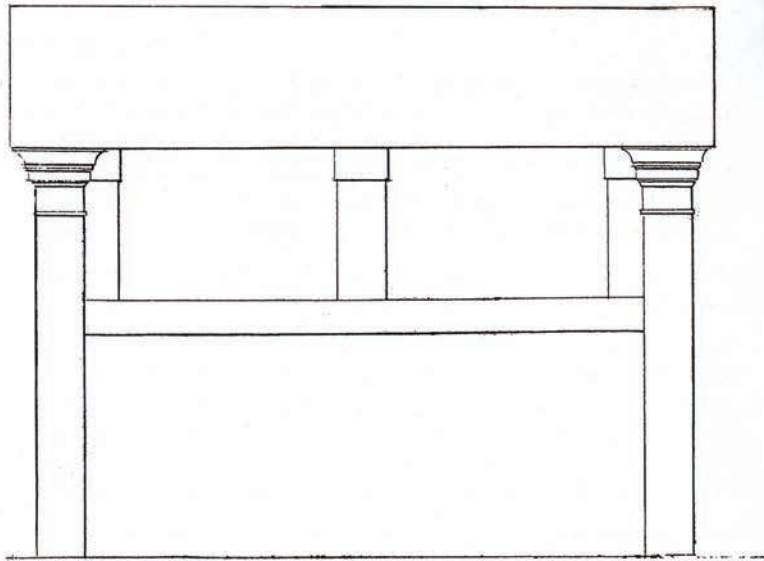
Peu de temps après, en novembre 1838, le maire et les conseillers municipaux de Blagnac décident la construction d'un nouvel abattoir. La proximité des services



1-87^o Carré 9 Blagnac

F. Lappunier
 Toulouse le 16 Janvier 1841.
 M. Lappunier
 Le Maire de Blagnac
 Blagnac

Plan de l'abattoir :
 façades principale et latérale
 (archives municipales
 Blagnac)



Fait et dressé par l'architecte Joubert
 Toulouse le 1^{er} Décembre 1840

Martini

Nous soussignés Maire de Blagnac,
 à Blagnac, le 1^{er} Décembre 1840.
 Le Maire
 Miquel



municipaux et de l'abattoir n'était pas du goût de tout le monde. L'autorisation du transfert sera donnée par une ordonnance dont le contenu est le suivant :

Art 1^{er}. La commune de Blagnac (Haute-Garonne) est autorisée à transférer son abattoir public et commun au bas de la côte dite de Garonne près le pont du canal de fuite du moulin du château, conformément aux délibérations du conseil municipal, en date des 8 novembre 1838, 1^{er} février 1839 et 21 juillet 1839.

2. Aussitôt que le nouvel abattoir pourra être livré à destination, l'abattage des etc. La suite est identique au mot près à l'article 2 de l'ordonnance précédente.

L'article 3 donne les droits d'abattage ce qui est différent de l'ordonnance précédente.

L'article 4 est aussi différent et précise :

4. Nos ministres secrétaires d'État au département de l'agriculture et du commerce et au département de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Là s'arrête l'ordonnance qui est donc moins contraignante.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 4 septembre 1840.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

La « côte dite de Garonne », citée ci-dessus au paragraphe 2, s'est appelé ensuite « Descente de l'abattoir » et s'appelle aujourd'hui « Descente du Ramier ».

De nos jours, le règlement des abattoirs n'est pas du tout écrit dans les mêmes termes. Actuellement, il fait l'objet du « décret n° 70-635 du 2 juillet 1970 portant approbation du règlement intérieur type pour l'exploitation en régie d'un abattoir public Version consolidée au 02 juin 2008 ». Il comprend deux articles et 50 annexes.

Depuis 1969, il n'y a plus d'abattoir à Blagnac. À Toulouse même, le dernier abattoir a fermé au début des années 1980. Pour les bouchers et charcutiers de Blagnac et de ses environs, les abattoirs les plus proches sont à Saint-Gaudens et Pamiers, mais il existe de nombreux grossistes en viande à Toulouse et sa région.

SOURCES :

- Ville de Blagnac. Histoire Morceaux Choisis
- J.B. Duvergier, Collection complète des Lois, décrets, ordonnances, règlement. Tome 29, Paris.
- *Bulletin du ministère de l'Agriculture et du Commerce*. 1840
- Revue *BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE* n° 9 (mai 1995), n° 12 (novembre 1996) et n° 35 (mai 2008)

1950 :
la mairie
et les jardins



2008 :
la place des Arts



la Place des Arts

par Suzanne Béret - mars 2019

En une quarantaine d'années depuis sa création, la place des Arts a changé plusieurs fois de visage. Très attractive et très fréquentée le samedi matin avec la présence du marché de plein vent, elle va l'être quotidiennement grâce au nouvel emplacement de l'entrée de l'Hôtel de Ville.

LES ANNÉES 1980

Des jardins privés au jardin public

Décidé en novembre 1977, lors de l'adoption du « plan de référence » dont il est une action « d'accompagnement », l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville réservée aux piétons, se termine en mai 1980. Avec cette réalisation et celle antérieure de l'Hôtel de Ville abritant les services administratifs, les conseillers municipaux veulent « renforcer le centre ancien dans son rôle de vrai Centre ville et améliorer le cadre de vie et l'environnement ». Dans le même esprit, le 23 septembre 1980, M. Jean Maga, adjoint chargé des Travaux d'infrastructure, propose, suivant en cela le vœu du maire Jacques Puig, que la nouvelle action d'accompagnement soit la réalisation « d'un jardin public » au cœur du centre ancien, derrière la mairie, en prolongement de la place de l'Hôtel de Ville déjà arborée.



Avant la place :
début du XX^e
siècle
(collection
personnelle)

Le Conseil municipal approuve et décide d'acquérir les jardins privés de cette zone. D'une superficie totale de 7 412 mètres carrés, ils appartiennent à une douzaine de propriétaires de la rue Lavigne ou du boulevard Firmin Pons. Ces parcelles plus ou moins grandes, certaines allant jusqu'à la rue Sarrazinière, viennent d'être évaluées par le Service des Domaines. Pour la réalisation de ce projet, la commune peut exercer le droit de préemption au titre de la « Z.A.D. (zone d'aménagement différé)- Centre » créée par arrêté préfectoral du 26 décembre 1979.

Dans la même séance, les conseillers municipaux prennent connaissance du programme d'aménagement étudié par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération toulousaine sur la base duquel un concours sera lancé pour le choix du concepteur.

Vers 1980
(collection
BHM)



Le montant de l'opération s'élève à 1 390 000 francs auxquels il faut ajouter 900 000 francs pour les acquisitions de terrains. Cette dépense est en partie déjà inscrite au budget de 1980, le complément sera porté sur celui de 1981. Le financement total, outre la subvention demandée au Fonds d'Aménagement Urbain, sera assuré par un emprunt. Tous les présents donnent leur accord. Ils autorisent le maire à traiter avec les habitants concernés et à signer actes et documents se rapportant à ces acquisitions.

Sans trop attendre, M. Jacques Puig contacte les propriétaires, leur fait part de « l'utilité publique » du projet. La majorité d'entre eux accepte de vendre leur terrain à l'amiable moyennant la somme de 70 ou 80 francs le mètre carré selon l'estimation des Services des Domaines. Certains plus réticents « traînent » un peu pour répondre ou posent des conditions. L'un veut que son puits soit conservé dans le futur aménagement, d'autres demandent que la commune se charge « des travaux de clôture à la limite du terrain acquis par elle »... Tous seront entendus. Enfin, en septembre 1983, les négociations sont terminées, toutes les parcelles nécessaires au « jardin public du centre » appartiennent à la commune.

Entre temps, le 5 décembre 1980, le Fonds d'Aménagement Urbain accorde une subvention de 50% pour les acquisitions foncières et une seconde de 35% pour les travaux d'aménagement. Les conseillers municipaux s'engagent à financer le reste.

Le 18 juin 1981, Jean Maga fait part des aides à ses collègues du conseil et leur demande « de définir le programme des équipements et installations à réaliser ».

Un espace partagé

Dans cette même séance, le projet d'aménagement de cet espace se précise. Les conseillers municipaux envisagent le tracé d'une allée piétonne bordant le jardin, l'emplacement de deux parkings et la construction de trois bâtiments. L'un aura un rez-de-chaussée sous forme d'une halle polyvalente susceptible d'accueillir principalement le marché et mais aussi de permettre le déroulement de séances d'éducation physique, de jeux divers pour les écoliers tout proches et d'animations pour tous. Dans l'autre à étage sera installée l'école de musique et enfin le dernier servira de W.C public.

La consultation entre les concepteurs aboutira au choix du maître d'œuvre chargé d'établir le projet définitif mis à la connaissance des riverains. Les conseillers

donnent leur accord à l'unanimité. Pourtant certains s'inquiètent de savoir si les commerçants approuvent la tenue du marché sous la halle. Monsieur le maire et Madame Barthès répondent que le marché « sera amorcé place Jean-Louis Puig et que cela devrait convenir ». D'autres posent la question de l'emplacement du marché pendant les travaux. Au Ramier ? Mais d'après Mme Barthès il y fait trop froid ; place Jean-Louis Puig ? Espace trop réduit. Le maire tranche : une partie se tiendra place Jean-Louis Puig et l'autre place de l'église.

D'autres projets sont déjà réalisés ou prévus : extension de l'école de danse, aménagement du square Saint-Exupère avec jardin et parking, transformation de l'ancienne gendarmerie en centre d'accueil et d'animation pour les personnes âgées, amélioration de l'habitat et des rues du centre ancien, réalisation d'un passage inférieur sous la CD2 et rue Ginestet, parking place Hérisson... et bien sûr le nouveau quartier du Ritouret, son parc urbain et son centre culturel.

C'est sans doute pour tout cela que le 12 décembre 1980, Monsieur Jacques Corbon, préfet de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées, remet à la Ville de Blagnac, déjà choisie comme « banlieue pilote » le « LAURIER d'OR » de l'environnement et du cadre de vie. « Ces deux récompenses, dira le maire Jacques Puig, sont pour nous un encouragement et non une fin, car elles doivent nous conduire à faire toujours plus d'efforts pour être encore dignes de les mériter ».

Le 8 septembre 1982, le maire présente le dossier d'avant-projet de la halle établi par le cabinet des architectes Almudever, Hermet et Lefebvre de Toulouse. La dépense prévisionnelle s'élève à 1 401 832 francs TTC. Le conseil municipal décide d'adresser une demande de subvention au ministère de l'Intérieur. En définitive, l'État finance la construction à hauteur de 30%, le Département à 30% également et l'emprunt communal à 40%.

Après un jugement d'expropriation visant M. Roques, la commune fait l'acquisition en novembre 1985 de la maison d'habitation et du terrain, 7 rue Bacquié-Fonade, toujours dans l'idée de l'aménagement de l'espace public du centre. Mais, surtout, le Maire et les conseillers veulent transformer le tout pour y installer « le musée de la vie locale et de la Résistance ». Cette « Maison de l'Histoire » n'ouvrira ses portes sur la place qu'en 1992.

Au printemps 1988, s'achève l'aménagement de l'îlot centre avec la halle couverte, le parking, les jardins, le bassin et la fontaine, tandis qu'une porte monumentale à l'entrée de l'allée piétonnière dont la construction a été décidée en septembre 1987 et approuvée par la Préfecture en janvier 1988, prend forme.

Située à la jonction de la place J.L. Puig et du jardin public, cette porte limite celui-



Emplacement de la future porte (Photothèque municipale)



La halle et le marché (collec. Robert Espanol)

ci et l’amorce tout en permettant de localiser l’entrée de l’école. Passage obligé, elle joue le rôle de transition entre le minéral de la place et le végétal du jardin public, « entre l’échelle urbaine de la place et l’échelle plus domestique du jardin, espace de détente et de promenade, entre le vu et le caché, entre le monument et l’intime », d’après le conseil municipal. Dessinée par les mêmes architectes que la halle, ses côtés formés d’un mur-voile en béton supportent la charpente métallique de la couverture. De la végétation à pousse rapide recouvre l’ensemble grâce à un grillage. L’entreprise Menon, rue du Paour à Blagnac, se charge du gros œuvre, deux autres installées à Seih et à Colomiers, de la partie métallique.

Par délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 1988, « la place du marché prend le nom de place des Arts et la rue intérieure à l’espace public centre s’appelle désormais rue des Caouecs ».

« Le cœur du centre ancien, réhabilité harmonieusement, devient un lieu vivant et accueillant » selon l’opinion des conseillers.

La halle et le parking (photothèque municipale)





*Restes de la halle
(photothèque
municipale)*

LES ANNÉES 2000

La disparition de la halle

Les 1^{er} et 2 mars 2002, un incendie ravage la halle.

En octobre, la ville qui souhaite recueillir l'avis de la population sur les orientations à prendre concernant le réaménagement de la place des Arts, mène une enquête sous forme d'un questionnaire adressé aux Blagnacais. En février 2003, elle organise une réunion publique sur le sujet.

Les résultats de cette consultation se présentent ainsi : 50% des habitants favorables à un aménagement paysager ouvert ; 45% pour la reconstruction d'une halle sous une forme différente et 2% à l'identique. Le 25 mars, Monsieur Bidouilh, adjoint délégué à l'Aménagement et à l'Urbanisme, en informe l'assemblée.

Après l'avoir entendu, les conseillers municipaux décident « de réaliser un espace public inscrit dans l'aménagement global du Centre 2010, ouvert, aéré, inséré dans la ville, au volet paysager important et de conserver la diversité des fonctions de la place ». Une des plus demandées concerne le marché qui sera mis aux normes européennes (prises électriques et d'eau...). Dans la même séance, les élus prévoient « des toilettes et un local poubelle à proximité, un parking de 67 places plus trois pour les personnes handicapées devant le centre médical, un accès piétonnier protégé à la place de la mairie, un lien direct avec l'école et les conservatoires, une liaison facilitée vers les rues Lavigne, Bacquié-Fonade, Sarrazinière et les boulevards ». Ils désirent « favoriser la fonction promenade, détente et lieu de rencontre ». Suivant l'avis du plus grand nombre de Blagnacais, ils abandonnent « la reconstruction d'une halle » qui, à l'origine, voulait « renforcer l'idée d'un noyau villageois ».

Compte tenu du montant de l'indemnité versée par l'assurance, le coût total de l'opération s'élève à 382 397 euros HT.

Après consultations de plusieurs cabinets d'architectes, de l'examen des propositions de chacun, le 5 décembre 2003, le conseil municipal confie « la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'Architectes SÉQUENCES, 26 rue Magné à Toulouse, mandataire d'un groupement composé également de Julie Poiret (Architecte paysagiste) et Dumons (Bureau d'études) ».

En décembre 2004, le responsable de l'INRAP, Christian Salmon, procède à des fouilles. Des fragments de céramique et d'argile rubéfiée (sole d'un four) montrent, « comme l'avait prévu Daniel Bonzom », la présence d'un niveau antique avec des constructions.



*Vues de la place
(photothèque
municipale)*



Les travaux

Le 6 décembre 2004, le conseil municipal juge préférable « de compléter l'aménagement de la place des Arts par la requalification de la place de la mairie pour assurer une cohérence d'ensemble ».

Le 5 octobre 2005, Madame Foli, adjointe déléguée au Patrimoine et aux Marchés Publics, constate que « l'appel d'offres en direction des entreprises du bâtiment s'est avéré infructueux et a entraîné le retard des travaux ». En ce qui concerne la place des Arts, ils devaient débiter au premier trimestre 2005, mais ne commencent que le 15 octobre pour une durée de 5 mois.

Pendant les travaux, les écoliers entrent par la rue Sarrazinière (et ce par sécurité jusqu'aux vacances d'été à cause de la place de l'Hôtel de Ville encore en chantier). L'accès aux équipements culturels se fait principalement par le porche des Affaires sociales, rue Bacquié-Fonade. Le marché s'installe au Ramier le long de l'allée centrale.

Enfin, le 3 avril 2006, la place des Arts est ouverte. Comme prévu en 2003, elle se compose de deux parties bien séparées : d'un côté le jardin et son vaste espace pour les piétons, de l'autre, la rue des Caouecs décalée en bordure des habitations pour

la circulation des voitures et le stationnement en zone bleue. Le square avec le bassin et ses jets d'eau désormais en son centre, est conservé ainsi que l'alignement des pins parasols auxquels s'ajoutent 25 poiriers à fleurs plantés récemment...

« Les entreprises ont rattrapé une partie du retard et réalisé des travaux d'excellente qualité » fait remarquer Madame Foli.

Avec un grand soulagement, le 8 avril 2006, les 80 marchands ambulants retrouvent leur emplacement sur la place des Arts « embellie, agrandie : de la rue Lavigne au Conservatoire, le regard ne rencontre que les arbres et les bâtisses bardées de bois qui abritent discrètement les toilettes et les poubelles ». Les clients ou simples passants la qualifient de « plus pratique avec ses larges allées, plus conviviale avec les voitures moins présentes ».

Cette place rénovée, plus agréable « valorise mieux le centre-ville et incite les piétons à la flânerie » selon les conseillers municipaux, eux aussi très satisfaits.

LES ANNÉES 2010

Un heureux enchaînement

Cette nouvelle décennie voit la mise en place du programme « Blagnac-Centre 2020 ». La restauration de l'église, notre seul vrai monument historique se termine en 2012 après plus de 15 ans de travaux, le cinéma REX modernisé s'ouvre sur la place des Arts, l'aide financière à la rénovation des façades de briques roses et de galets de Garonne, se poursuit ainsi que les travaux de voirie et l'élargissement des trottoirs pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons, sans oublier le réaménagement très réussi du parc du Ramier et ses nouvelles perspectives sur la Garonne...

À côté de toutes ces améliorations pour embellir le centre-ancien, favoriser son attractivité, renforcer son authenticité, en 2009, un événement va déclencher un « bouleversement ».

En effet, la Ville achète à l'Évêché une bande de terrain d'un hectare le long de la rue Félix-Debax appartenant au monastère pour y reconstruire le groupe scolaire Jean-Moulin avec les classes primaires et maternelles. L'espace libéré donne l'idée et l'opportunité aux élus de repenser entièrement la configuration des locaux vétustes de l'Hôtel de Ville.

Projets et objectifs

Les locaux de l'ancienne école laissés vides permettront de regrouper certains services disséminés dans la ville. Avec l'extension de l'Hôtel de Ville place des Arts et son guichet d'accueil unique, les démarches administratives des Blagnacais seront simplifiées et, « point d'orgue » de ce remodelage, un parking souterrain de 150 emplacements sera créé sur la place des Arts pour faciliter le stationnement et l'accès aux commerces, restaurants, cinéma Rex...

Le conseil municipal approuve ces projets le 28 mars 2013, en avril 2014, il engage la procédure de consultation pour le choix des maîtres d'œuvre, le 2 avril 2015, il apporte des précisions sur la nature des travaux concernant d'une part la réhabilitation des bâtiments existants sur le site de l'ancienne école et d'autre part, la création du parking.

Le coût total prévisionnel s'élève à 17 000 000 euros.

Aujourd'hui comme en 1980, tout en tenant compte de l'évolution de la société (par exemple : l'omniprésence de la voiture et donc la nécessité du parking souterrain...), les élus poursuivent le même objectif : « améliorer le cadre de vie et rendre le centre ville le plus attractif possible ».

Les façades
conservées
(cliché Ph. Garcia)



Démolition et reconstruction

Les travaux commencent en septembre 2016 par la démolition du gymnase Jean-Moulin.

Lorsqu'au début 2017, les bâtiments de l'aile de la mairie, rue Prosper-Ferradou (imprimerie, département de la Communication externe...) sont mis à bas, de nombreux Blagnacais ont craint que ceux de l'ancienne école ne subissent le même sort.

Déplacement
des poiriers
(photothèque
municipale)

Aujourd'hui, ils sont rassurés. Des bureaux tout neufs bordent la rue tandis qu'une partie des salles de classe et les façades datant de la fin des années 1930 sont préservées et valorisées par l'architecte Danièle Damon. Désormais entièrement vitré, le préau bâti en 1970 échappe aussi à la démolition, dans l'ancienne cour de

récréation qui le précède plus de cris d'enfants mais, par souci écologique, des arbres bientôt prêts à donner leur ombre. À ses côtés, la salle des fêtes et des cérémonies remplace le gymnase.

Ces bâtiments et la « maison de charme » du XIX^e siècle en bordure de la place des Arts, acquise en 2016, judicieusement conservés, offrent une intéressante palette architecturale et enrichissent le patrimoine de la ville.

Le creusement du parking de 147 emplacements dont quatre pour les personnes handicapées, oblige de faire place nette. À la fin de l'été 2016, le marché paysan déménage au Ramier. Début 2017, l'édifice annexe des Conservatoires de danse et de musique,

face au cinéma Rex, est détruit. À la fin du printemps, une bonne dizaine de poiriers à fleurs rejoint le Ramier avec mille précautions.

Par contre, les pins parasols disparaissent : ils n'auraient pas supporté la transplantation.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Conçu par l'Agence d'architecture Triptype, ce parking à un niveau dont l'entrée et la sortie se feront par la rue Lavigne pour les voitures, sur la place par escalier ou ascenseur pour les piétons, est déjà doté de puits de jour arborés (chêne des





marais, tulipier...)

Outre ces arbres et ceux de l'ancienne cour entourés de pelouse, des touches de verdure borderont la place des Arts, le jardin de la maison récemment achetée et ses plantations seront conservés, des jardinières avec des fleurs et des arbustes suivront le tracé de la rue des Caouecs.

À la mi-mars 2019, les travaux se poursuivent, en particulier sur les deux places : Jean-Louis-Puig (notamment, l'entourage des tilleuls sera plus visible et moins accidentogène...) et des Arts. Mais, d'ores et déjà, en curieux ou en « clients », les Blagnacais fréquentent le hall de l'Hôtel de Ville vaste et lumineux, se servent de la borne tactile, apprécient la commodité de l'unique point d'accueil où l'hôtesse soit répond à la question posée, soit dirige vers le service compétent. L'exposition permanente et interactive, peu connue encore, entraîne le visiteur à la découverte du patrimoine de Blagnac et de son Histoire depuis la préhistoire. Des bornes escamotables installées à l'extrémité de la rue des Caouecs, interdiront l'entrée des véhicules sur la place des Arts. Seuls les riverains auront un droit d'accès ainsi que les marchands ambulants, le samedi matin pour le marché, cher au cœur des Blagnacais.

Dès lors, débarrassée des voitures, entièrement réservée aux cycles et surtout aux piétons qui déambuleront tranquillement et qui iront, selon leur envie ou besoin,

*Mars 2019 :
les places en
travaux
(cliché
Philippe Garcia)*

vers le guichet-mairie, la salle des cérémonies, la MJC des Arts, le cinéma Rex ou l'Espace Germaine-Chaumel, la place des Arts, devenue esplanade, toujours lieu de vie et de rencontre, va jouer le rôle de « Grand-Place » centrale de la Ville.

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
Série D : 1D34 à 1D40
Série W : 1W205 ; 616W106 ; 1W230
- Photocopies de délibérations du Conseil municipal sur le sujet de 2002 à 2016 fournies par les archivistes que je remercie
- Forum Blagnac Magazine d'information municipale de 1982 à février 2018
- La Dépêche du midi, de février 2017 à mars 2019
- ÉCHÉ (Guy), Blagnac, Ville et Village Toulouse, Éché 1985
- Revue Blagnac, Questions d'Histoire n° 12 (novembre 1996) et n° 53 (mai 2017)

Je remercie infiniment Monsieur Christian Bergon, adjoint au maire délégué à l'Aménagement et aux Travaux, pour tous les renseignements qu'il m'a donnés.

En août 1996 (revue Blagnac, Questions d'Histoire n° 12), à la fin de l'article consacré aux mairies blagnacaises depuis 1790, nous avons fait remarquer que chacune d'elles « de style différent a été à l'échelle du Blagnac de son époque » et nous posions la question : « Est-ce que leur histoire va s'arrêter à cet Hôtel de Ville ? L'avenir nous le dira... »

Il a fallu vingt-trois ans pour avoir la réponse. Mais l'Hôtel de Ville de 2019 ne dément pas notre remarque. Par son étendue (sa surface englobe la place Jean-Louis Puig, une partie le long des rues Prosper-Ferradou et Sarrazinière et la place des Arts) et sa modernité, il s'adapte parfaitement, comme ses prédécesseurs, à l'actuelle population blagnacaise et à ses besoins.



Première mairie 1790 : 1 197 habitants



Mairie-école 1865 : 1 720 habitants



Mairie 1970 : 11 862 habitants



Hôtel de Ville 1990 : 17 209 habitants

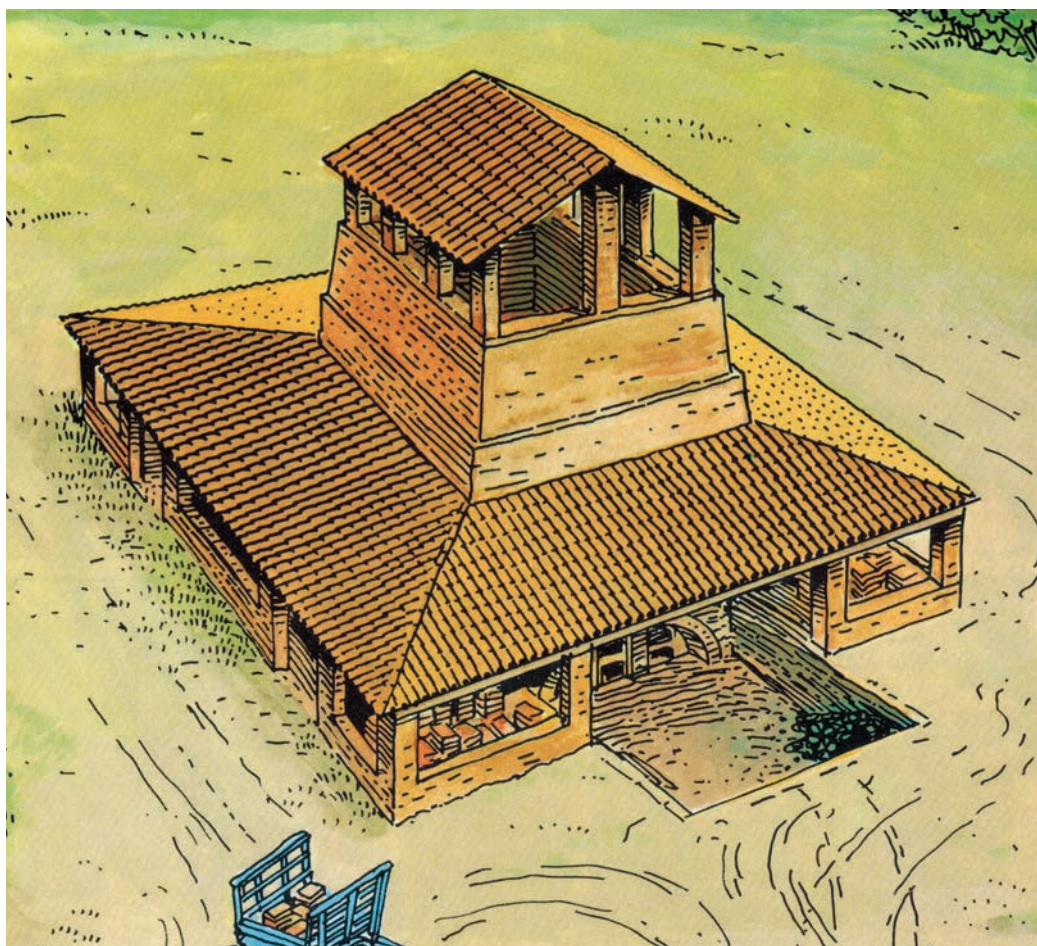
Extension de l'Hôtel de Ville 2019 : 25 000 habitants

La création des briqueteries et des tuileries à Blagnac au XIX^e siècle

Un parcours administratif très encadré

par Annie Thomas

Notre ville a connu des industries très anciennes qui ont façonné notre patrimoine et notre histoire. Ainsi en est-il des briqueteries et des tuileries dont la présence est avérée depuis de nombreux siècles dans la vallée de la Garonne. Cette industrie millénaire nous relie à la Mésopotamie où furent retrouvées les plus anciennes constructions en brique crue et à Rome qui nous a laissé la forme de nos briques, les briques foraines qui perdurèrent de nombreux siècles. Jamais, au cours des siècles, notre région et notre ville n'ont perdu cette culture industrielle.



La briqueterie Gellé - Extrait de la bande dessinée «Blagnac a son histoire»

Inévitablement, cette activité s'est traduite dans les chiffres des recensements. Celui de 1846 compte huit tuiliers et trois briquetiers dans la population de Blagnac. Le recensement de 1881 signale une trentaine de briquetiers dont cinq se déclaraient propriétaires. La plupart des établissements blagnacais avaient une taille modeste, une activité saisonnière et ne prirent jamais le virage de l'industrialisation. En fait, l'élément frappant dans le grand Sud-Ouest est la permanence des techniques, des

formes des tuiles et des briques, des types de fours et des savoir-faire durant des temps immémoriaux. On verra plus loin que l'arrivée du charbon, en lieu et place des fagots de bois et qui fut un des éléments de cette industrialisation, a été un sujet de polémique dans notre ville. En fait, la dernière fournée eut lieu en janvier 1941. Faute d'approvisionnement en charbon et en bois, la Seconde Guerre mondiale a porté un coup fatal à beaucoup de briqueteries et de tuileries artisanales partout en France et particulièrement à Blagnac.

Il ne reste plus rien aujourd'hui dans notre commune de cette industrie. Rien, sauf



*Tour-pigeonnier
du château d'Uzou
XVIII^e s.
Photo
Annie Thomas*

un four à brique dans le quartier d'Odyssud qui dépendait de la briqueterie Gellé, devenue au XX^e siècle Darbas du nom des descendants et bien sûr les briques elles-mêmes qui constituent la plus grande part du bâti historique de Blagnac et qui restent l'âme de notre ville. Il nous reste aussi une rue des Briquetiers qui rend hommage à ces hommes, ces femmes et ces enfants qui accomplirent un si dur labeur et un cheminement du four à briques, récemment nommé. La rue de la Tuilerie qui menait à la tuilerie du Baron de Blagnac, seul habilité au XVIII^e siècle à posséder des tuileries, est remplacée aujourd'hui par la rue de Bûches. Demeurent aussi les archives pour évoquer ce monde de la terre, du feu et de l'habileté des hommes et des femmes.

Les briqueteries et tuileries sont classées comme établissements insalubres ou malcommodes dès 1810

De ce fait, leur ouverture doit être précédée d'une demande spécifique du propriétaire, pas toujours exploitant, au préfet qui mandate une enquête dite de commodo et incommodo, une forme d'enquête publique préalable conduite en général par le maire de la ville ou du village nommé commissaire-enquêteur. Le conseil départemental d'hygiène et de salubrité et différentes institutions sont aussi sollicités pour certains cas. Certains de ces dossiers, les demandes au préfet du futur entrepreneur, les plans joints, les enquêtes, les rapports, les avis du conseil et du préfet sont conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne dans la série 5M 5, *briqueteries, tuileries (avec 2 « l ») et poteries* de l'arrondissement de Toulouse. C'est une source très utile et nous avons pu retrouver cinq dossiers instruits au XIX^e siècle pour la commune de Blagnac. Il faut cependant garder présent à l'esprit que toute demande d'autorisation ne vaut pas ouverture et qu'il peut s'agir parfois d'une régularisation d'une briqueterie artisanale déjà en fonctionnement. Les briqueteries peuvent aussi changer de nom au fil des successions ou des ventes.

Ces sources et ce chiffre de cinq sont malgré tout corroborés, comme on l'a vu, par le recensement de 1881 ainsi que par la monographie communale de M. Naudin l'instituteur du village qui compte cinq briqueteries en exploitation en 1885.

Cinq demandes d'ouverture à Blagnac adressées au préfet au XIX^e siècle

Les cinq demandes d'ouverture d'établissements eurent lieu en 1835, 1847, 1864, 1868 et 1873. Elles sont intéressantes à plusieurs titres. Elles nous donnent bien sûr le nom des futurs propriétaires-exploitants, dont Bernard Gellé à qui appartenait le four à briques d'Odyssud, les lieux d'installation prévus de la tuilerie ou de la

briqueterie, mais aussi à travers l'enquête de commodo et incommodo le fonctionnement de la municipalité et de l'administration préfectorale. Au fur et à mesure que le siècle avance émerge un grand nombre de remarques sur les dangers encourus par les propriétés des voisins de ce type d'établissements et sur des problèmes de sécurité et de nuisance en particulier dues aux fumées. Surgissent ainsi des remarques que l'on qualifierait aujourd'hui d'écologistes ou d'environnementales.

Examinons les dossiers conservés aux Archives départementales l'un après l'autre. S'ils répondent tous à la procédure administrative, ils ont chacun leurs particularités qui nous apprennent beaucoup sur notre commune et ses habitants.

1835 : la demande de Barthélémy Pèlefigue

Il s'agit de la première demande de notre série. En mai 1835, il adresse un courrier au préfet de la Haute-Garonne pour ouvrir une briqueterie à Blagnac dans un lieu défini comme éloigné de toute habitation et sur une pièce de terre qu'il possède. Le préfet nomme le maire, Jean Miquel, commissaire enquêteur de l'enquête de commodo et incommodo. Le nom de Barthélémy Pèlefigue figure dans le recensement de 1831 comme tuilier.

L'action du maire

Comme la loi l'exige, le maire porte à la connaissance de ses administrés sa demande de construire une briqueterie au lieu-dit Carrière ou de la Poterne sise dans Blagnac. La rue Carrière, qui tire son nom d'une grande famille toulousaine de Capitouls, existe toujours dans notre commune. Le maire poursuit : « ceux qui pourraient être intéressés à s'opposer à l'établissement de cette usine sont invités à en faire connaître les motifs dans le délai de 20 jours à la mairie de cette commune ». Son avis est daté du 17 mai 1835.

Sur le même document, une fois que l'enquête eut lieu, il rajoute « le maire de la commune de Blagnac certifie et atteste que le présent avis a été affiché pendant 20 jours et qu'il ne lui a point été signalé d'opposition à l'établissement dont il s'agit » et il signe « en foi de ce, à la mairie de Blagnac, le 19 juin 1835, le maire Miquel ».

ad local dit de Carrière ou de la Poterne, sis dans Blagnac.
Ceux qui pourraient être intéressés à s'opposer
à l'établissement de cette usine sont invités à en
faire connaître les motifs dans le délai de vingt
jours, à la Mairie de cette commune.
fait à la Mairie à Blagnac le 17 Mai 1835.
Le Maire,
figuè Miquel.

Le Maire de la commune de Blagnac, certifie et
atteste que le présent avis a été affiché pendant le
Vingt jours, et qu'il ne lui a point été signifié
d'opposition à l'établissement dont il s'agit.
En foi de ce, à la Mairie à Blagnac, le 19 juin 1835.
Le Maire,
Miquel

Document
du 19 juin 1835,
signé du maire
Miquel

La décision du préfet

La décision du Préfet a aussi été conservée aux Archives. Elle s'appuie sur l'avis du maire mais pas uniquement puisque d'autres institutions ont eu à se prononcer. Et puis elle se base sur l'observation des conditions d'ouverture mais aussi sur des recommandations économiques. À travers cet exemple nous voyons combien ces ouvertures d'établissements insalubres étaient très encadrées.

Le préfet évoque le rapport du Garde Général des forêts, l'avis du sous-inspecteur des forêts et celui du conservateur du vingtième arrondissement des forêts. Rappelons qu'une briqueterie ne peut fonctionner sans un grand apport de bois. Dès le début du siècle, la préfecture et l'administration des forêts contrôlent la consommation de bois par crainte de la déforestation.

La décision du préfet se fonde sur les textes de loi qui justifient sa capacité à donner une autorisation d'ouverture :

- L'article 151 du Code forestier,
- Le décret du 5 octobre 1810,
- L'ordonnance royale du 14 octobre 1825 relative aux établissements insalubres ou incommodes.

Ces deux derniers textes réglementaires demeurent les références de la législation en la matière tout au long du siècle. Mais, on le verra à travers les exemples blagnacais, leur application se révèle de moins en moins adaptée.

Sa décision est accompagnée de nombreux attendus et remarques. Il signale que l'agent vérificateur des forêts indique que le futur établissement devrait être construit à plus d'un kilomètre des forêts domaniales et que les bois particuliers qui l'entourent peuvent suffire à sa consommation. Ce sont des éléments précieux sur la place des forêts et bois dans notre commune au début du XIX^e siècle. Il indique que les briqueteries appartenant à la deuxième classe des établissements insalubres, l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, ce qui laisse supposer qu'il y avait quelques habitations à proximité. Il considère ensuite que l'administration doit protéger tous les intérêts et faciliter toutes les entreprises utiles au pays et pour lui la demande de M. Pèlefigue réunit toutes ces conditions. Il rappelle enfin que les propriétaires voisins n'ont pas élevé d'oppositions.

En conséquence, il autorise Barthélémy Pèlefigue à exploiter une briqueterie et le maire de Blagnac est chargé « *de pourvoir à l'exécution du présent arrêté* ». Son arrêt est signé le 16 juillet 1835. De mai à juillet, trois petits mois ont suffi pour obtenir une autorisation et traiter un dossier malgré tout complexe et qui a nécessité de nombreuses interventions.

1847 : la demande des frères Jean et Michel Fontenilles pour une tuilerie-briqueterie

Dans l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1847 qui nomme le maire de Blagnac, Jean Miquel, commissaire enquêteur, il est indiqué que les frères Fontenilles sont déjà installés comme tuiliers dans notre commune. Effectivement, le recensement de 1831 les mentionne tous deux comme garçons tuiliers. Jean a 21 ans à ce moment-là et Michel, 15 ans. La demande d'installation concerne la parcelle de 80 ares portée sous le numéro 69, Section F, du plan cadastral de la commune pour une tuilerie chauffée au charbon.

Bien souvent à cette époque on fabriquait indifféremment tuiles, briques et carreaux de sol dans le même établissement. De même les dénominations « tuiliers » et plus tard « briquetiers » englobaient toutes les activités de la terre. La grande différence concerne la qualité de l'argile employée pour les tuiles. Elles sont moins épaisses que les briques et leur argile doit être exempte de toute quantité de calcaire qui les rendrait gélives. Dans l'Antiquité, les tuiles canal, dites Romaines, celles qui restent utilisées dans notre région, étaient tassées à plat puis courbées sur la cuisse même

du tuilier. Nos tuiles au long des siècles ont conservé ce galbe.

Le plan de situation fourni à la préfecture contient un dessin de la future tuilerie, un simple carré recouvert certainement d'un toit, et situe son emplacement sur la route de Blagnac à Cornebarrieu pas très loin du croisement de celle-ci avec la route de Grenade. Depuis de nombreux siècles, les briquetiers du sud-ouest utilisent les mêmes fours ouverts, intermittents et à la silhouette reconnaissable. Le feu, alimenté



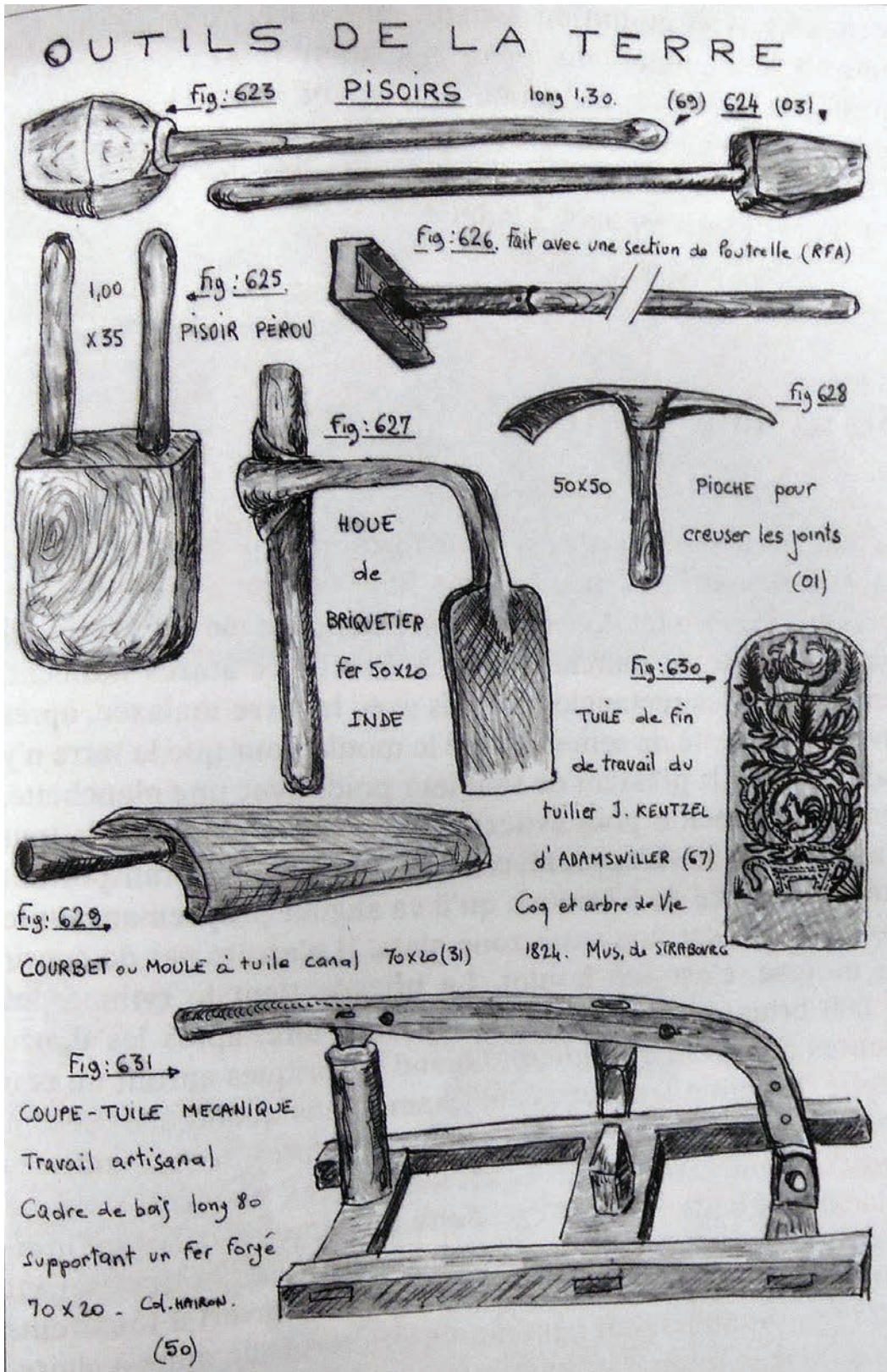
Plan et emplacement de la briqueterie des frères Fontenilles

par une ou deux bouches, est entretenu sous une sole à claire-voie. Ce sont des fours-séchoirs droits avec presque toujours les mêmes dimension et hauteur. Il s'agit d'un cube ouvert de deux mètres de côté, surmonté d'une toiture légère en auvent comme on le voit sur le plan fourni. Les séchoirs sont en général attenants au four, ils profitent de la chaleur en protégeant du plein soleil parfois féroce dans

notre région.

La procédure demandée au maire est la même que pour le cas précédent à ceci près que l'arrêté stipule que l'enquête devra être annoncée le dimanche, et huit jours à l'avance, « à son de tambour et par voie d'affiches placardées au lieu principal de la réunion publique ». Dans son annonce, le maire fixe au dimanche 7 mars, de midi à deux heures du soir (14 h), l'enquête de commodo et incommodo dans la mairie. Il précise que les frères Fontenilles sont déjà établis comme tuiliers dans la commune et que la future tuilerie sera installée dans une portion de terre que les frères ont acquise auprès de Pascal Lavigne, forgeron. Le plan indique qu'elle est sur une portion de

Les outils
de la terre in
Boucard, Daniel,
Les outils
de métier,
Edition SELD,
2002



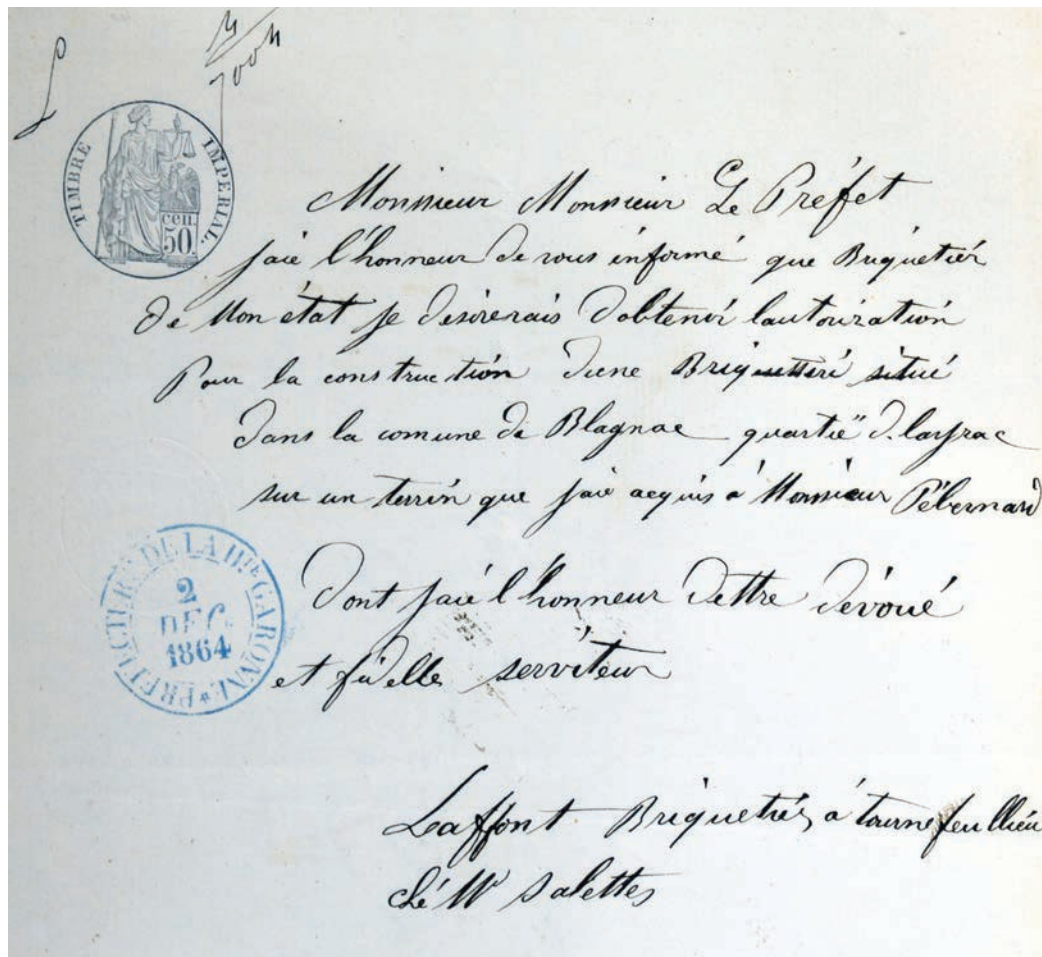
terre encadrée par deux terrains appartenant pour l'un à Jean Lavigne et pour l'autre à Bertrand Lavigne, défini comme vétérinaire (le premier historien de Blagnac en 1875 et futur maire du village).

Le maire constate qu'aucune remarque n'a été faite en mairie et la préfecture accorde l'autorisation demandée.

1864 : la demande de Jean Laffont pour une briqueterie à Layrac

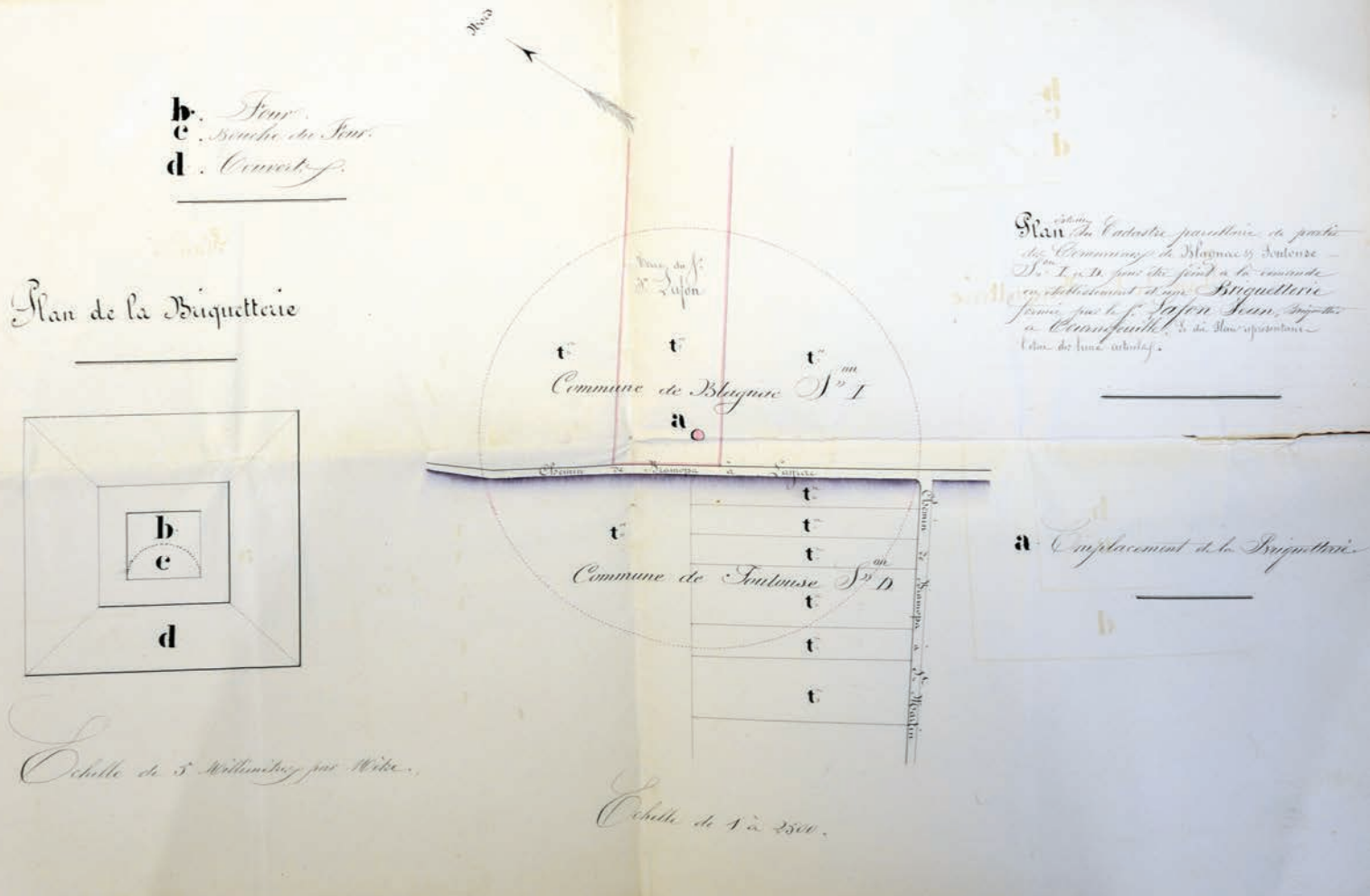
Nous avons entre les mains le procès-verbal d'enquête signé du maire, Jean Rocolle, le 27 décembre 1864. Il fut nommé commissaire enquêteur par le préfet le 5 décembre. La demande d'ouverture émane de Jean Laffont, de Tournefeuille, qui se propose de construire une briqueterie dans le quartier de Layrac sur un champ lui appartenant. Il a transmis à la préfecture un plan précieux sur l'emplacement prévu ainsi qu'un plan sommaire de la briqueterie. Il s'agit d'un four très simple en forme de carré avec le four, la bouche du four et les couverts (le toit), un dessin proche de celui de la tuilerie des frères Fontenilles. Nous sommes là en présence d'un four artisanal avec une seule bouche. Un cercle dessiné autour du four sur le plan cadre la zone de nuisance de la briqueterie. Elle est située d'après le plan sur le chemin de Biamopa à Layrac, situé sur le territoire de Blagnac, et près du chemin de Biamopa à Saint-Martin.

L'enquête en mairie est ouverte de neuf heures à onze heures du matin. Comme



l'indique Jean Rocolle, « onze heures ayant sonné à l'horloge communale sans que personne se soit présenté... nous avons clos le présent procès-verbal négatif que nous avons signé après lecture faite ».

Sur le même document, le maire donne au préfet son accord pour l'ouverture signalant le grand éloignement de la briqueterie de tout autre bâtiment environnant.



Plan de
la briquetterie
Laffont

Une autorisation de la préfecture sous conditions

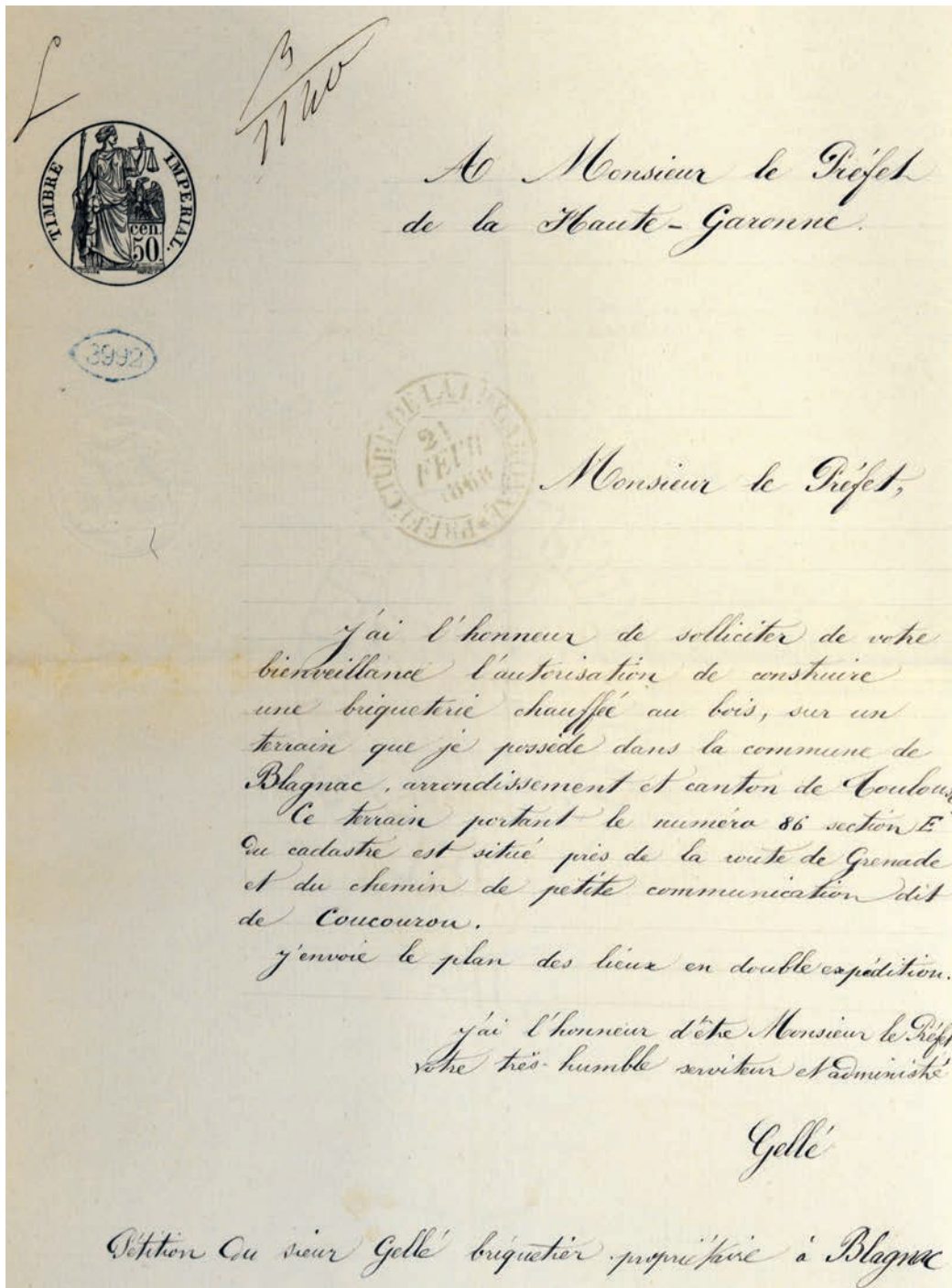
L'intérêt de ce dossier est que, bien qu'il n'y n'ait pas eu de remarques de Blagnacais et que le maire ait donné un avis positif, l'autorisation de la préfecture est accordée sous conditions. Ce qui sera aussi le cas des 2 derniers dossiers traités au XIX^e siècle et l'on voit ainsi apparaître des considérations sur la protection de la nature et de l'agriculture comme des mesures de sécurité liées aux dangers réels que faisaient courir les briqueteries pour leurs salariés et parfois leurs voisins.

La préfecture stipule que le local doit être situé à 50 mètres de la crête extérieure du fossé qui borde le chemin de Biamopa à Layrac. La mise des feux n'aura pas



Les deux bouches
du four
de la briquetterie
Gellé

lieu pendant le mois de juin, époque de la floraison des blés ni pendant l'enlèvement des blés. Nous savons grâce aux recherches historiques que les scories pouvaient mettre à mal la floraison des céréales ou des arbustes portant des baies. Le document poursuit, les arbustes des voisins seront protégés par des toiles ou des paillasons tondus. Et enfin, le four sera entièrement séparé des magasins de fagots, une mesure de protection contre les incendies que craignaient beaucoup les pouvoirs publics. Il est intéressant de rappeler que Bertrand Lavigne, le grand historien blagnacais du XIX^e siècle, déjà cité, rapporte dans son ouvrage sur l'histoire de Blagnac, écrit en 1875, un fait utile pour notre sujet. Il écrit que dans les champs de Layrac, à 500 mètres à l'ouest de la métairie, ont été trouvés, en construisant une briqueterie, 18 squelettes, rangés sur une même ligne et entourés de poteries gallo-romaines, dont quelques exemplaires ont été conservés. Si son livre date de 1875, soit onze ans après la construction de la briqueterie, il ne cite pas de date pour ces découvertes gallo-romaines. Et les documents retrouvés aux archives ne mentionnent pas ce fait.



Demande
de Bernard Gellé
au Préfet

Le chalet Salvat, au bonheur de la Garonne

Bon nombre de promeneurs des bords de Garonne admirent dans le quartier de Casselardit et Meynery, à Toulouse, un beau chalet colonial devenu aujourd'hui un restaurant réputé : le Pois Gourmand. Il fut construit à partir de 1870 par Jacques Auguste Salvat, un dentellier toulousain qui aimait la fantaisie et l'exotisme. La maison enchante avec son parc ouvert sur la Garonne, où l'on pouvait se baigner, et ses façades ornées de décors de bois découpé et de terre cuite. L'histoire retient le nom de l'architecte : M. Escach.

Si nous nous intéressons à cette charmante demeure c'est que des briques fabriquées à Blagnac servirent à la construction d'un mur bordant la propriété côté Garonne. Jacques Tulet, l'arrière-petit-fils de M. Salvat, a publié dans la revue l'Auta, la revue des Toulousains de Toulouse, en 1993, un article consacré à la construction de la maison. La famille avait conservé les documents concernant la vente et la construction. C'est

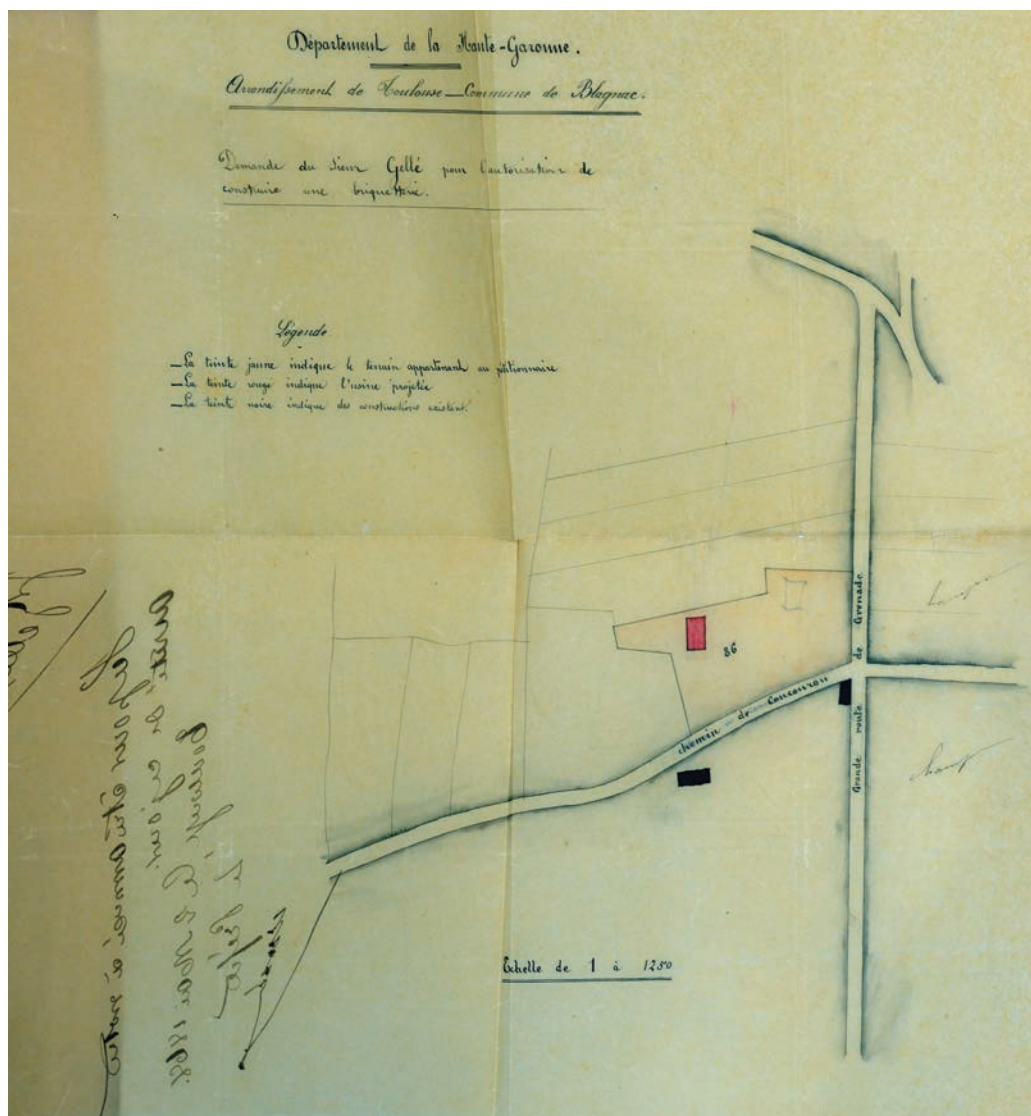


là que l'on retrouve les factures de la Petite Briqueterie de Blagnac de Pierre Surgès au milieu des multiples factures des dizaines d'artisans, d'entrepreneurs, de pépiniéristes... qui œuvrèrent à la construction du chalet durant près de trois ans.

Au détour des documents, nous découvrons qu'en 1873 débuta la construction d'un mur en bord de Garonne près d'un canal à amener. Ce canal avait été spécifiquement mentionné dans l'autorisation de construction délivrée par la préfecture. Il était indiqué que le propriétaire devait laisser la pleine propriété du canal qui traverse la propriété. Le permis du mur est accordé le 17 juin 1873 et d'août à novembre l'opération fut menée à bien par l'entrepreneur Joseph Subra avec une importante équipe de 20 travailleurs. L'autorisation de la préfecture nous apprend aussi qu'il s'agissait d'un mur de soutènement qui devait répondre à un certain nombre de conditions. D'abord sa construction dans le délai d'un an, ensuite, son couronnement ne devait pas s'élever à plus de trois mètres de l'étiage et surtout une porte devrait y être aménagée de manière à répondre si nécessaire à la réquisition des agents de la pêche ou de la navigation sur la Garonne.

Le mur fut construit en briques de la Petite Briqueterie de Blagnac de Pierre Surgès. Les factures sont établies au nom de M. Joseph, vraisemblablement Joseph Subra. Le mur nécessita 12 275 briques, 25 250 kilos de chaux vive fournie par M. Jouvenot et fils du Pont des Demoiselles, 28 800 kilos de chaux de Teil et 1 874 kilos de ciment Portland provenant de chez Jauvert et Rivière. Les nommés Atorez et Despons approvisionnèrent le chantier en sable et cailloux. Joseph Subra, l'entrepreneur, participa aussi à la construction de la maison du jardinier et du hangar destiné aux voitures hippomobiles ainsi qu'à une partie de la serre.

En 1992, les nouveaux propriétaires reçurent la médaille du vieux Toulouse pour la rénovation exemplaire de ce chalet.



Emplacement
de la briqueterie
Gellé -
plan de situation

1868 : la demande de Bernard Gellé pour une briqueterie

Ce dossier très complet revêt un intérêt particulier, car un des fours de la briqueterie a été conservé dans le quartier d'Odyssud. Pour suivre les étapes qui menèrent à l'autorisation préfectorale nous avons à notre disposition de nombreux documents. D'abord la demande de M. Gellé, qu'il adresse au préfet. Il se définit comme briquetier-proprétaire à Blagnac. Il stipule que la briqueterie sera chauffée au bois et qu'elle se situe sur un terrain lui appartenant. Ce terrain porte le numéro 86, section F du cadastre. Il est présenté comme près de la route de Grenade et du chemin de petite communication dit du Coucourou. La demande est accompagnée d'un plan de situation avec l'emplacement prévu pour la briqueterie. Puis les archives ont conservé le certificat d'affiche du maire et surtout le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo, document ô combien précieux puisqu'il contient les observations de huit citoyens blagnacais. Et enfin le dossier est clos le deux mai 1868 date à laquelle le préfet signe l'arrêté d'autorisation.

Que nous révèlent ces pièces ?

La demande écrite de M. Gellé est d'une écriture très claire et très soignée. Pas de faute d'orthographe, une disposition des paragraphes harmonieuse sur la page, une signature ferme donnent à voir un entrepreneur instruit et au fait des démarches administratives.

Le plan de situation montre un terrain bordé pour majeure partie par le chemin du Coucourou et pour autre partie par la route de Grenade avec l'emplacement

son usine avec du Charbon de mine.

Il déclare en outre ne savoir signer.

6^o M^{rs} Grasides (Bernard), âgé de 44 ans, propriétaire à Blagnac
déclare s'opposer au projet du S^{rs} Gelle, dans le cas où il penserait
chauffer son usine avec du Charbon de mine. S'il chauffe avec du bois
il ne s'oppose pas. Grasides

7^o M^{rs} Galinat (français), âgé de 45 ans, propriétaire à Blagnac,
déclare ne point s'opposer au projet du S^{rs} Gelle, à la condition qu'il chauffe
sa briqueterie avec du bois et non du Charbon de mine.

Il déclare ne savoir signer.

8^o M^{rs} Samazan (Jean), âgé de Quarante quatre ans
déclare faire opposition au projet du S^{rs} Gelle s'il ne prend
l'engagement irrévocable de chauffer sa briqueterie avec du bois.
Samazan

Personne ne étant plus présente à l'heure annoncée
pour la lecture de l'enquête d'avis reçue, le présent procès verbal a été
clos à deux heures du soir.

Fait et clos à Blagnac, les jour, mois et an qui dessus.



Le Commissaire enquêteur.

Rebay

Avis et Observations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire enquêteur;

Sur la demande du S^{rs} Gelle, et le plan à l'appui,

Considérant qu'il y a avantage pour la population
de Blagnac d'avoir plusieurs briqueteries dans la commune, de manière
à avoir toujours sous la main la brique qui peut lui être nécessaire;

Considérant que seules oppositions seules ont été faites,
et qu'encore ces oppositions n'ont été faites que dans la crainte que l'usine
dont il s'agit soit chauffée avec du charbon, et que dans le cas où le S^{rs}
Gelle prendrait l'engagement de chauffer avec du bois ces oppositions seraient
non avenues. Est d'avis que le S^{rs} Gelle soit autorisé à construire son usine, et
qu'il ne puisse, dans aucun cas, la chauffer qu'avec du bois.

Blagnac, le 8 Mars 1868.

Rebay

choisi pour l'usine. Le cheminement du Coucourou et bien évidemment la route de Grenade existent toujours dans notre commune. Le plan indique aussi les constructions existantes. En fait, seuls deux bâtiments sont signalés alors qu'on l'a vu lors du procès-verbal huit personnes se sont manifestées que l'on peut considérer comme des voisins. Le procès-verbal du dimanche huit mars 1868 évoque l'arrêté du préfet du 27 février 1868 nommant le maire, Pierre Debax, commissaire enquêteur. Il rappelle les différentes procédures d'affichage et d'informations des citoyens. Après avoir lu le préambule qui résume les informations précédentes, le maire déclare « nous avons procédé à la réception des déclarations lesquelles nous ont été faites individuellement et successivement ainsi qu'il suit ».

Huit déclarations sont enregistrées sur le procès-verbal.

- Étienne Cammas, propriétaire, âgé de 72 ans, déclare ne pas s'opposer à la construction de la briqueterie à condition qu'elle ne soit pas chauffée à la houille. Il déclare ne pas savoir signer.
- Paul Dadé, dans le même esprit, ne s'oppose pas à condition que la briqueterie soit chauffée au bois. Il signe de sa main.
- Pierre Massé, 62 ans, propriétaire fait la même déclaration. Il ne sait pas signer.
- Jean Graside, 43 ans, demande un engagement de M. Gellé à chauffer au bois sinon il s'opposera. Il signe de sa main.
- Antoine Moncamp, 41 ans, propriétaire déclare s'opposer au projet si la briqueterie est chauffée au charbon. Il ne sait pas signer.
- Bernard Graside, 49 ans, propriétaire, s'oppose au projet de M. Gellé s'il pense chauffer au charbon de terre. En cas de chauffage au bois, il ne s'opposera pas. Il signe de sa main.
- François Galinat, 65 ans, propriétaire, fait une déclaration dans le même sens. Il déclare ne pas savoir signer.
- Jean Samazan, 44 ans, s'oppose au projet si M. Gellé ne prend pas l'engagement irrévocable de ne pas chauffer au charbon. Il signe de sa main.

Ces déclarations émanent de huit hommes, les femmes à cette époque étaient peu présentes dans la sphère publique. Cinq d'entre eux se déclarent propriétaires, vraisemblablement pour la majorité des petits propriétaires. Enfin la moitié d'entre eux ne sait pas signer.

Pierre Debax clôt le procès-verbal à deux heures de l'après-midi. Il rajoute dans la foulée son avis et ses observations. Il se base d'abord sur l'intérêt de la population d'avoir plusieurs briqueteries dans la commune « de manière à toujours avoir sous la main la brique qui peut lui être nécessaire ». Il considère ensuite qu'il n'y a eu que huit oppositions et que de plus elles sont uniquement motivées par la crainte d'un chauffage au charbon et donc, si Bernard Gellé prenait l'engagement de chauffer avec du bois ces oppositions seraient non avenues. En foi de quoi, il se déclare favorable à l'ouverture de l'usine chauffée au bois (voir page 30).

L'arrêté d'autorisation du préfet date du deux mai 1868. Prenant en compte les différents avis et l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publique, le préfet autorise l'ouverture sous certaines conditions.

- Les bouches du four seront tournées du côté opposé à la route. Cette décision était motivée par la crainte que les feux n'effraient les animaux et en particulier les chevaux.
- Le chauffage s'effectuera avec du bois.
- Le magasin à fagots et le four seront séparés d'une distance de 30 mètres.
- La mise des fours est interdite depuis la floraison des céréales jusqu'à leur récolte et emmagasinage.

Suzanne Béret dans le numéro 16 de notre revue Blagnac Questions d'histoire nous révèle que le four de la briqueterie Gellé, devenue Darbas par héritage, était capable d'enfourner plus de 22.000 briques d'un coup. Les témoignages très vivants des

derniers briquetiers qu'elle a pu recueillir nous brossent un tableau précieux des processus de fabrication des briques et de la dureté de ce travail. La restauration du four permet de voir en contrebas les ouvertures des foyers à charbon qui l'alimentaient à partir de 1890. L'injonction du préfet n'a pas duré longtemps ! Les fours fonctionnaient 72 heures sans interruption pour cuire les briques. Elles n'étaient évacuées encore chaudes qu'une semaine plus tard.

Avec ce dossier Gellé nous avons la confirmation du rôle négatif pour la floraison des céréales et des arbustes produit par les fumées, du rejet très fort de la pollution engendrée par le charbon et de la crainte des incendies. Le cas suivant le montrera à une échelle encore plus grande.

1873 : Demande d'Emile Boyer pour une briqueterie

Le 28 février 1873, Emile Boyer adresse une demande au préfet pour ouvrir une briqueterie au quartier de Bourrus, à Reverdi ou Estanières. Il joint deux plans, l'un de la briqueterie elle-même, l'autre est un plan de situation.

*Plan de situation
la briqueterie
Boyer*

Ce que nous apprennent ces plans

Le plan de situation montre que la briqueterie se situerait dans le triangle formé par la route de Grenade et le chemin vicinal numéro 1 de Toulouse à Blagnac avec comme pointe du triangle le rond-point de Saint-Michel du Touch. Pour nous, aujourd'hui, la route de Grenade, l'avenue des Arènes Romaines et le rond-point Maga. Entre la route de Grenade et le chemin numéro 1, les champs ou prés tel que mentionné sur le plan sont de taille moyenne alors qu'à droite de la route de Grenade, vers la Garonne, nous voyons une succession de douze bandes de terrain très étroites et parallèles dont l'une est nommée « jardin » et une autre « vigne ». Au regard du dessin il est probable qu'au voisinage immédiat de la briqueterie se trouve une multitude de petits propriétaires. Un rayon de 100 mètres est dessiné autour de la briqueterie pour définir la zone de nuisance. Elle frôle quasiment une belle propriété au sud dénommée Montplaisir.

Le plan prévu pour la briqueterie est classique : un carré extérieur figurant le toit, on y remarque la place des poteaux et un carré intérieur plus petit, le four. Ce qui frappe ici ce sont les dimensions du quadrilatère : 25 mètres sur 25 mètres ce qui en fait une construction imposante et quasiment industrielle d'autant plus qu'il faut imaginer que les fours d'ici devaient s'élever couramment à huit ou dix mètres. Ces dimensions contrastent avec la taille des précédentes briqueteries et tuileries. La fabrication des briques nécessitait beaucoup d'espace et en particulier de stockage. Lors de la première phase de séchage, avant d'être cuites, les briques démoulées et durcies étaient empilées en quinconce pour faciliter la circulation de l'air entre elles. Ces empilements de briques étaient en général stockés sous un auvent entourant le four de la briqueterie ou parfois dans des abris légers à côté des fours, mais beaucoup moins hauts.

Ce que nous apprennent les différentes enquêtes administratives

Joseph Ferradou est le maire de Blagnac, mais, contrairement aux dossiers précédents, il n'est pas nommé commissaire-enquêteur, c'est le maire d'Aussonne qui est nommé. S'agissait-il d'un problème de conflits d'intérêts ou le préfet, avisé de nombreuses réactions négatives à ce projet, a-t-il souhaité « délocaliser » les débats et les décisions ou bien le maire s'est-il récusé ? Le mystère reste entier. Au total, lors de l'enquête à la mairie, 37 personnes s'expriment : 11 s'opposent à l'ouverture (4 contre la briqueterie, 7 contre le chauffage à la houille) cependant 26 personnes indiquent leur approbation.

À la suite de l'enquête de commodo et incommodo, le préfet saisit le conseil central d'hygiène et de salubrité. Il nomme une commission de trois membres, messieurs

Recurt, Bergis et Saint-Plancat Au total, lors de l'enquête à la mairie, 37 personnes s'expriment : 11 s'opposent à l'ouverture (4 contre la briqueterie, 7 contre le chauffage à la houille) cependant 26 personnes indiquent leur approbation.

La position des opposants

Le rapport de la commission fait part de problèmes avec une belle propriété d'agrément voisine appartenant à un membre de la bourgeoisie toulousaine qui s'est adressé directement au préfet. Il s'agit de Victor Filhol, négociant à Toulouse et résidant 8 rue de l'Écharpe dans cette même ville. Sur le plan apparaît bien le domaine de Montplaisir au sud de la briqueterie. Les enquêteurs évoquent les

Lettre de
Pascal
Bertrand

En ma qualité de propriétaire riverain
de M^{rs} Boyet, à reverdi ou litanie, d'une contenance
d'environ une hectare de terre labourable (cote nord)
et d'environ trois autres hectares à trois cents mètres
de distance, je m'oppose de toutes mes forces
à ce que l'usine à Briques soit chauffée avec du
charbon de pierre ou coke, la fumée étant une distraction
totale de toute récolte, et notamment à l'époque de
la floraison des cerisiers,
le scorin fait qu'on ne peut conserver le fruit
des arbres, ny raisins, comme aussi tout linge étendu
en est sale, Blagnac étant un village de blanchissage,
cette servitude aussi grand annihilerait ma
propriété, voulant rendre au besoin pour construire
me réservant tous droits de poursuite, en cas de
dommages,
Déposé en séance de commodo & incommodo
le 11^{juillet} 1877 à 4 heures du soir
Pascal Bertrand
Gendre Roy

dégâts possibles causés par l'acide sulfureux produit qui peut se transformer en acide sulfurique. De manière générale, les opposants au projet sont les voisins, agriculteurs ou bourgeois. Les archives ont conservé quelques exemplaires de leurs courriers ou avis.

Voici celui de Bernard Bertrand à la mairie.

« Je m'oppose de toutes mes forces »

« En ma qualité de propriétaire riverain de M. Boyer à Reverdi ou Estanières d'une contenance d'environ un hectare de terre labourable (côté nord) à d'environ trois autres hectares à trois cents mètres de distance, je m'oppose de toutes mes forces à ce que l'usine à briques soit chauffée avec du charbon de pierre ou koke (coke), la fumée étant une destruction totale de toutes les récoltes, et notamment à l'époque de la floraison des céréales.

Le scorin (les scories) fait que l'on ne peut conserver le fruit des arbres, ni les raisins, comme aussi tout linge étendu en est sali, Blagnac étant un village de blanchissage.

Cette servitude aussi grave annihilerait ma propriété, voulant vendre au besoin pour construire, me réservant tout droit de poursuite en cas de dommage. Déposé en séance de « commodo et incommodo » le 11 septembre 1870 à 4 heures du soir ».

Il signe de sa main

Les autres opposants agriculteurs évoquent de même la richesse de leurs terres labourables, leurs oppositions au charbon. Comme Bernard Bertrand, ils condamnent les fumées qui gâchent les récoltes, les scories sur les arbres, sur les baies, le linge lavé et étendu et immédiatement taché. Tous rappellent la vocation avérée de Blagnac comme lieu de blanchisserie.

Les substances entrant dans la composition de la brique et de la tuile sont très nombreuses et les fumées et les poussières provenant des matières premières en suspension (silice, poussières alcalines, fumées de métaux lourds et d'oxydes métalliques, etc.) exposent les briquetiers et tuiliers à de nombreux dangers. Par ailleurs, par temps sec, ensoleillé et (ou) venté ce qui est très fréquent dans notre région, ce phénomène est accentué et les poussières de silice par exemple se diffusent dans l'atmosphère et touchent les propriétés des voisins, salissent le linge mis à sécher...

Enfin les opposants critiquent ceux qui ont approuvé le projet, car ils estiment qu'ils sont des locataires ou des fermiers de M. Boyer, qu'ils ne possèdent rien ou qu'ils habitent loin. L'accusation de manipulation des témoins par M. Boyer n'est pas loin ! En tout cas, ces témoignages révèlent une forme de crispation liée à l'installation de cette briqueterie située, il est vrai, assez près du centre historique et de la grande voie de communication avec Toulouse. Une zone qui n'a cessé de gagner des habitants dans la deuxième partie du siècle.

La décision du préfet est positive mais...

Finalement, le préfet autorise « pour ne pas pénaliser la vie économique et l'emploi mais sous conditions » :

- La briqueterie sera établie à 40 m de la route avec des créneaux de brique à la partie supérieure du bâtiment afin de dévier la fumée.
- Les bouches des foyers seront construites en souterrain et autant que possible du côté opposé aux routes, à défaut il conviendrait de placer des écrans.
- Les magasins à fagots seront séparés par un mur ou portés à 30 m.
- La houille est interdite.
- Et enfin la mise à feu est interdite pendant la floraison des blés.

À la fin de ces recherches sur les ouvertures de briqueterie ou de tuileries à Blagnac au XIXe siècle force est de constater l'évolution de la perception des citoyens sur cette industrie. Si les premières ouvertures ne suscitent aucune réaction, les deux dernières montrent des oppositions franches et argumentées où se noue l'alliance



de la bourgeoisie qui possède des propriétés d'agrément dans notre commune et des agriculteurs. Malgré tout, aucun dossier présent aux archives n'a été refusé par la préfecture, le droit de propriété à cette époque étant au-dessus de tout. De plus, les recommandations des autorités marquent davantage de crainte pour l'environnement général et les récoltes en particulier que pour les personnes. Il s'agit d'une industrie fortement encadrée par les pouvoirs publics, quelle que



soit la couleur politique des gouvernants. En effet, les Empires, Royautés et Républiques se sont succédés au cours du siècle tout en appliquant à la lettre les législations précédentes. Une forme de continuité en somme !

Enfin, l'activité et les conditions de travail des briquetiers et tuiliers ne sont qu'effleurées dans ces documents comme on l'a vu. Ils étaient souvent des multi actifs, paysans ou artisans et cuiseurs de briques de temps à autre spécialement dans les briqueteries de taille artisanale. Et ce d'autant plus que l'activité des tuileries et briqueteries est une activité saisonnière. Les ouvriers alternaient les phases de préparation de la terre avec les phases de séchage obligatoires des briques avant de les cuire et de procéder ensuite au défournement.

Les recensements nous livrent des chiffres relativement faibles, un maximum de 30 briquetiers en 1881, par rapport aux agriculteurs blagnacais et certainement d'autres territoires plus industrialisés du nord de la France tel que cela apparaît dans les ouvrages que Marie-France Lecuir a consacrés à Domont dans le Val-d'Oise où les établissements employaient des centaines de personnes. Cela laisse supposer à Blagnac des entreprises d'environ 5 à 6 personnes et une structure familiale ou tous étaient mis à contribution : hommes, femmes, enfants en âge de travailler et grands-parents.

*La briqueterie
Rabary
et ses employés
en 1906*

SOURCES :

- Archives départementales de la Haute-Garonne, établissements insalubres, 5M 5, briqueteries, tuilleries (avec 2 « 1 »), poteries. Arrondissement de Toulouse, communes A-L.
- Promenades dans Domont, hier, aujourd'hui, Gilberte Herlin, Jean Lecuir, Victor Porcher. Editions du Valhermeil. 1994.
- Domont les briques, Les origines (1860-1900), Marie-France Lecuir, Bulletin Connaitre Domont, septembre 2001.
- Briquetiers de Domont et d'Ézanville (1900-1975) Marie-France Lecuir, bulletin Connaitre Domont, Octobre 2002.
- L'industrie en Midi-Pyrénées, de la préhistoire à nos jours. Actes du 57^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées. Sorèze 23,24 et 25 juin 2006. Editions : Fédération historique de Midi-Pyrénées, Fédération des sociétés intellectuelles du Tarn. Article de Marie-France Lecuir : Briquetiers du Tarn au XIX^e siècle.
- Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine. Actes du 58^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées. Toulouse, 2008. Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric et Jean-Marc Olivier. Editions Méridiennes. Article de Marie-France Lecuir, Briqueteries toulousaines au XIX^e siècle, page 517.
- Insalubrité industrielle et environnementale à Toulouse de 1810 à 1872. Larré-Larrouy Stéphane. Mémoire de maîtrise sous la direction de Jack Thomas, Université Toulouse II le Mirail, département d'histoire, arts et archéologie.
- Histoire de Blagnac, M.B Lavigne, L. Capdeville, libraire-éditeur, Toulouse, 1875.
- Blagnac, monographie communale par Naudin, 1885.- 20 p. : ill. noir et blanc.
- Archives départementales de la Haute-Garonne, cote BH br 4^e 545 (document en ligne).
- Blagnac, Questions d'Histoire : n° 16. Numéros hors-séries : Blagnac et ses rues, Blagnac et son patrimoine.
- Blagnac, ville et village, Guy Eché, Editions Eché, Toulouse, 1985.
- Les outils de métiers, Daniel Boucard, éditions SELD, Jean-Cyrille Godefroy, 2002
- L'Auta, 1993 /05 (n° 586) Gallica BNF
- Recensements Archives départementales de la Haute-Garonne : archives.haute-garonne.fr/recherche_inventaires/inventaire.html?ir_id=1276
- La Dépêche du Midi, du 23/07/2004
www.toulouse-brique.com/brique.html

Je remercie vivement Marie-France Lecuir pour sa relecture attentive et son éclairage sur les différences entre le nord et le sud de la France à l'égard de l'industrie de la brique ainsi que les archives Départementales de la Haute-Garonne.

Courrier des lecteurs

par Jacques Sicart

Plusieurs célébrités figurent parmi les rédacteurs de courriers adressés à notre association. Évoquons leurs parcours avec une pensée particulière pour Simone Veil. Elle repose désormais au Panthéon.

Simone Veil -
Le Nouvel
Observateur -
février 1984



SIMONE VEIL (1927-2017)

Rescapée des camps de concentration de la Seconde guerre mondiale. Ministre de la Santé de 1974 à 1978, elle fait voter la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Ministre des Affaires sociales de 1994 à 1995. Présidente du Parlement européen de 1999 à 2002. Dans son bistro, elle nous rappelle avec bienveillance que dans les camps de concentration, le sort des Juifs détenus était bien plus cruel que celui des militaires et des travailleurs du STO prisonniers dans les camps de travail obligatoire. Son texte concerne l'article intitulé « Une jeunesse brisée » publié dans le numéro 34 de « Blagnac, Questions d'Histoire ».

Simone Veil

Monsieur

J'ai été sensible à votre lettre
faisant état de mon bref passage
700 j'aurais fait aux camps de travail
forcé de Blochhausener, où le Docteur
Laguardelle m'aurait aidée

de la part de votre père savoir que
j'ai été déportée à Auschwitz puis
à Bergen-Belsen, ce qui a été le
cas de S.T.O. qui étaient de simples
travailleurs.

Je vous prie de croire, cher
Ponsieur, en mes sentiments
amicaux
Cordialement
Elisabeth Badinter

ELISABETH BADINTER

Née en 1944, Elisabeth Badinter est agrégée de philosophie, historienne spécialiste du XVIII^e siècle, femme de lettres et féministe passionnée par l'évolution des mentalités et des mœurs.

Parmi ses nombreuses publications, citons « L'amour en plus » dans lequel elle décrit en 1980 l'évolution de l'amour maternel du XVII^e au XX^e siècle.

Trente ans plus tard, « Le conflit, la femme et la mère », dans lequel elle analyse le choix cornélien proposé aux femmes actuelles entre désir de maternité ou souhait légitime de réalisation personnelle et de refus de dépendance.

Le texte de son bristol concerne l'article « Le premier vote des femmes » publié dans le numéro 29 de « Blagnac, Questions d'Histoire ».



Elisabeth
Badinter -
Le conflit,
la femme
et la mère -
Le livre de
poche -
février 2011

ELISABETH BADINTER

24/1/06

Un grand merci pour la revue de
Blagnac. J'ai trouvé votre article
épataut.

Très Cordialement.

E.B.

SERGE

RAVANEL (1920-2009)

Serge Ravanel

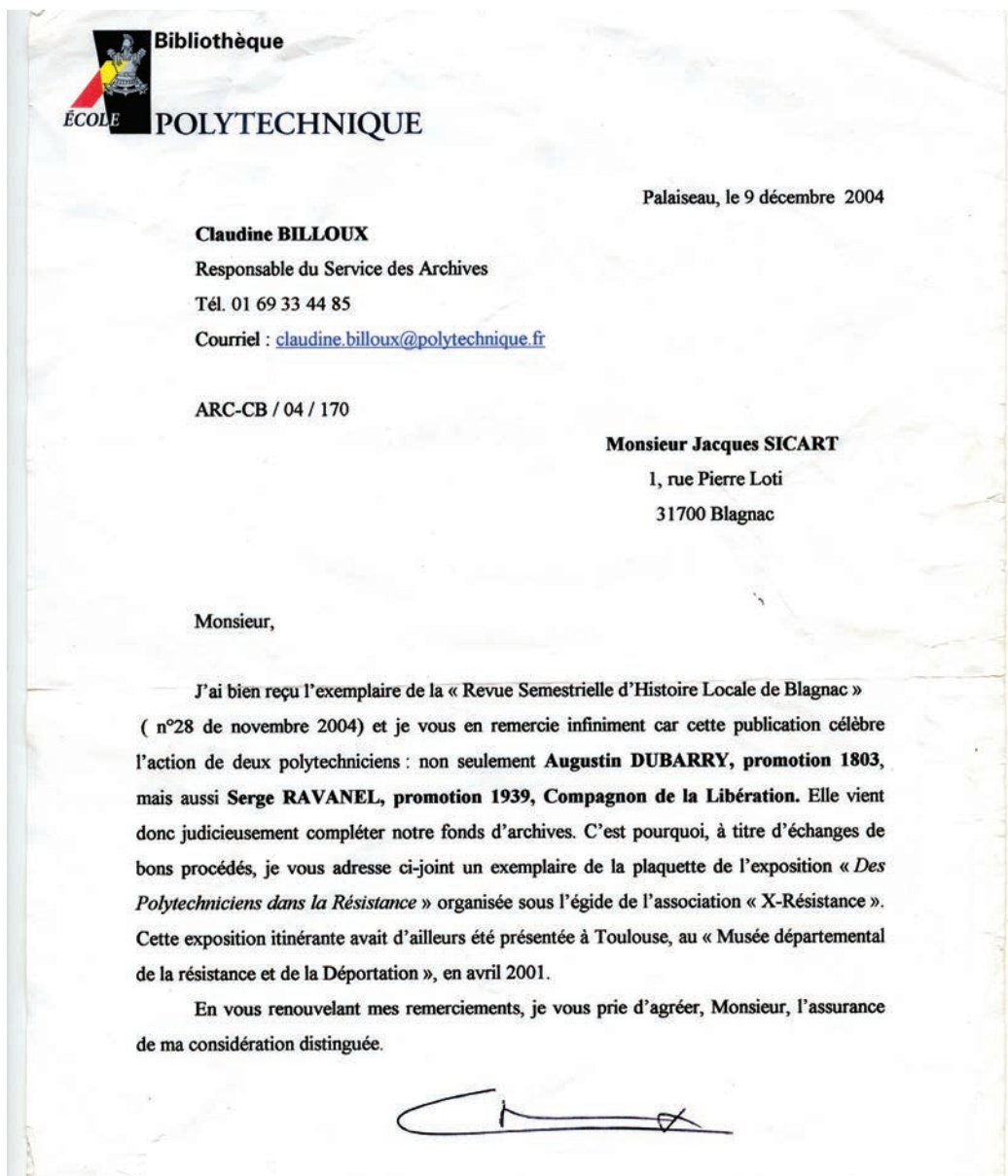


Le courrier rédigé par Claudine Billoux, responsable du service des archives de l'école Polytechnique, concerne Serge Ravanel, promotion 1939 et Augustin Dubarry, promotion 1803, tous deux évoqués dans le numéro 28 de « Blagnac, Questions d'Histoire ».

Membre fondateur de l'association Blagnac Histoire et Mémoire, Serge Ravanel est un héros au parcours hors du commun comme en témoigne l'article consacré à ses séjours, dès 1981, parmi ses amis Blagnacais (n° 38

de « Blagnac, Questions d'Histoire »).

Brillant polytechnicien engagé à 20 ans dans la Résistance, commandant des résistants des « Forces Françaises Libres » en région toulousaine en 1944, compagnon de la Libération par décret en 1946, auteur de deux ouvrages concernant cette dramatique époque : « L'esprit de Résistance » et « Les valeurs de la Résistance ».



JEAN TULARD (1933)



Courrier concernant l'artilleur Dubarry (BQH n°28).

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à l'Université Paris-Sorbonne, historien spécialiste de la Révolution, du Premier empire et du Cinéma. Parmi ses nombreuses publications, citons « La Révolution Française » en 1975, « Le Grand Empire » en 1982, « Dictionnaire Napoléon » en 1988, «

Dictionnaire du Cinéma » en 1984, « Guide des films » en 1990, « Détective de l'Histoire » en 2012, ouvrage dans lequel il révèle ses priorités : « La Révolution, le Consulat et le Premier Empire sont mes passions, les autres périodes historiques, mes récréations ».



Cher Beaumais,

*Merci pour votre avis.
Savez-vous si il existe une biographie
sur filly, mais j'ai perdu ma*

Nous remercions nos lecteurs pour leur fidélité. Leurs avis sont bienvenus car nous savons grâce à Beaumarchais que « sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ».

BHM à la librairie Au fil des mots

Le 14 mars, la librairie Au fil des mots, que nous remercions vivement, nous a reçu en compagnie de l'Amicale Franco-Allemande pour animer une soirée consacrée à la littérature inspirée par la Grande guerre. 17 personnes nous ont fait l'amitié d'assister à cette soirée, beau prolongement de nos activités sur le centenaire de l'armistice de 1918.



Conférences sur les maires par BHM

Jack Thomas, membre de BHM et professeur émérite à l'université de Toulouse a présenté le 4 avril une conférence sur les maires de Blagnac à la demande du conseil de quartier centre. Sur les lieux mêmes de l'élection de notre premier maire, François Cantayre, à l'oratoire de Saint-Exupère, il a brossé la longue évolution politique de ce mandat, les rôles et responsabilités acquis au fil du temps par ce nouveau responsable institutionnel qui a su s'imposer comme incontournable dans notre société.

Enfin il a évoqué le portrait de plusieurs maires marquants de notre municipalité en laissant de côté, par courtoisie, ceux encore vivants.



Le PEDT

Le PEDT, programme éducatif de territoire, organisé par la mairie à destination des enfants des écoles. Le dernier trimestre BHM a animé un atelier pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 de l'école de l'Aérogare en lien avec le conseil municipal des enfants récemment constitué. Les enfants se sont appropriés l'histoire de notre ville et de leur famille à travers des déambulations dans le vieux centre et des recherches sur de nombreux documents.

Au revoir l'école de l'Aérogare

L'école de l'Aérogare va bientôt déménager avant d'être reconstruite. Dans ce cadre BHM a réalisé 7 panneaux sur son histoire et celle de ses élèves et enseignants. Ils ont été présentés lors de la fête organisée le 17 mai. Le prochain numéro de notre revue rendra compte de cet événement. Nous nous félicitons de la très bonne collaboration avec les membres du comité d'organisation : le conseil de quartier Sud, les enseignants actuels et anciens, les parents d'élèves, les services de la mairie et tous les Blagnacais qui nous ont remis photos et documents. De manière générale merci à nos généreux donateurs.



A noter d'ores et déjà dans vos agendas

- Blagnac Histoire et Mémoire participera aux journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre aux côtés de la mairie. Le dimanche 22 septembre nous animerons une visite du vieux Blagnac et de l'église Saint-Pierre. Nous vous présenterons un film que nous venons de réaliser avec le concours fondamental de Monique Lanaspèze et Philippe Garcia. Nous remercions M. le Curé de son accueil.

- En ce moment nous préparons la réédition prochaine du numéro spécial « Blagnac et ses rues » et sa mise à jour. Cela s'avère une nécessité car, d'une part, victime de son succès, ce numéro est épuisé et d'autre part, depuis sa parution en 2011, la ville de Blagnac s'est agrandie et de nouvelles voies ont vu le jour.





Façade de l'ancienne école Jean-Moulin rue Sarrazinières